



# Panorama des structures d'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon

(Juin 2011)

*Ce travail a bénéficié du soutien financier du Conseil régional  
et de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf)*



Centre INRA  
UMR 951 Innovation  
2 place Pierre Viala  
34060 Montpellier cedex 2  
Tél 04 99 61 22 00 – Fax 04 99 61 29 40

ORS L-R  
Parc Euromédecine  
209 rue des Apothicaires  
34196 Montpellier cedex 5  
Tél 04 67 52 64 17 – Fax 04 67 52 02 74  
e-mail : contact@ors-lr.org

IREPS L-R  
Hôpital la Colombière  
29 avenue Charles Flahault  
34195 Montpellier cedex 5  
Tél 04 67 04 88 50 – Fax 04 67 52 02 57  
e-mail : ireps@irepslr.org



## Remerciements

Cette étude a été réalisée en partenariat avec Mme Dominique Paturel de l'Institut de recherche en agronomie (Inra UMR 951 Innovation) et Mme Geneviève Le Bihan de l'Instance régionale d'éducation et de promotion à la santé (Ireps), grâce au soutien financier du Conseil régional et de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

**L'élaboration de l'enquête et le suivi de l'analyse** ont été soutenus par le comité de pilotage participant au groupe de travail « offre alimentaire pour l'aide aux plus démunis » du comité régional de l'alimentation.

Les associations et institutions ayant répondu à l'enquête, les représentants d'associations et d'institutions rencontrés lors des entretiens sont remerciés pour leur collaboration.

**La réalisation du rapport d'analyse** de l'enquête est le travail d'une équipe :

- Katia PAMARD, *chargée d'études stagiaire*
- Dr Bernard LEDESERT, *directeur*
- Inca RUIZ, *chargée d'études*
- Hafid BOULAHTOUF, *technicien d'études*
- Catherine CASU, *documentaliste*

La mise en page a été réalisée par Jacqueline BELEN.



## Sommaire

<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>1. Contexte de l'étude</b>	<b>7</b>
1.1 La précarité en LR	7
1.2 La situation particulière des jeunes	7
1.3 L'insécurité alimentaire	8
1.4 Le secours alimentaire	9
1.5 Les aides sociales	10
1.6 L'accès à une offre alimentaire pour les plus démunis	10
<b>2. Objectifs</b>	<b>13</b>
2.1 Objectif général	13
2.2 Objectifs stratégiques	13
2.3 Objectifs opérationnels	13
<b>3. Méthodologie</b>	<b>14</b>
3.1 Création d'un comité de pilotage	14
3.2 Échelle de travail	14
3.3 Étude quantitative	14
3.3.1 Enquête par questionnaire postal	14
3.3.2 Choix des indicateurs	15
3.3.3 Analyse statistique et cartographique	15
3.4 Étude qualitative	15
<b>4. Résultats</b>	<b>16</b>
4.1 Recensement des structures	16
4.2 Taux de réponse au questionnaire	17
4.3 Analyse territoriale	18
4.3.1 Cartographie et précarité du territoire	19
4.3.2 Couverture et implantation territoriale des dispositifs d'aide alimentaire	22
4.3.2.1 Couverture territoriale	23
4.3.2.2 Implantation selon le type de structure	26
4.3.2.3 Type de territoire d'intervention	28
4.4 Les structures	29
4.4.1 Catégorie	30
4.5 Les activités	31
4.5.1 Descriptif de l'aide alimentaire et mode de distribution	31
4.5.1.1 Épiceries sociales et solidaires	33
4.5.1.2 Distribution de chèques ou de bons d'achat alimentaire	34
4.5.1.3 Distribution de produits alimentaires et de repas	35
4.5.2 Diversification et croisement des modes de distribution	35
4.5.3 Les périodes d'activité	36
4.5.4 Les fréquences d'ouverture	37
4.5.5 Les activités en lien avec l'aide alimentaire	37

4.6 Le public	40
4.6.1 Public bénéficiaire	40
4.6.2 Perception de l'évolution des profils des bénéficiaires	42
4.6.3 Modalités d'accès	43
4.6.3.1 Orientation des bénéficiaires	43
4.6.3.2 Accès à l'aide alimentaire	43
4.6.3.3 Participation financière ou contrat de projet des bénéficiaires	44
4.6.3.4 Les limites de l'accès à l'aide alimentaire	45
4.7 Les moyens	45
4.7.1 Mode d'approvisionnement et moyens matériels	45
4.7.1.1 Fournisseurs	45
4.7.1.2 Fréquence d'approvisionnement	46
4.7.1.3 Distances d'approvisionnement	47
4.7.1.4 Freins à l'approvisionnement	47
4.7.2 Moyens humains	48
4.7.2.1 Les « qualifications professionnelles »	49
4.7.2.2 Formations proposées	50
4.8 Partenariats	51
4.9 L'aide alimentaire et les jeunes	51
4.9.1 Profil des structures accueillant des jeunes âgés de 18 ans à 25 ans	52
4.9.2 Accompagnement spécialisé des jeunes âgés de 18 à 25 ans	54
4.10 Identification des freins et leviers du recours à l'aide alimentaire	56
4.10.1 L'accès	56
4.10.2 Le public	57
4.10.3 La distribution	58
4.10.4 Les moyens matériels et humains	59
<b>5. Discussion</b>	<b>60</b>
5.1 Les limites de l'étude	60
5.2 Les constats	61
<b>6. Bibliographie</b>	<b>63</b>
Dossiers de presse	63
Enquêtes	63
<b>7. Table des illustrations</b>	<b>65</b>
<b>8. Annexes</b>	<b>66</b>
Annexe 1 : Composition du comité de pilotage	66
Annexe 2 : Questionnaire d'enquête	67
Annexe 3 : Grille d'entretien	75
Annexe 4 : Profil des bénéficiaires	76

## 1. Contexte de l'étude

### 1.1 La précarité en LR

*« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux [...] »<sup>1</sup>.*

Le Languedoc-Roussillon est une région aux paradoxes et aux visages multiples<sup>2</sup>. Elle se démarque des autres régions de France par ses nombreuses spécificités. La première est sa croissance démographique, la plus forte de France. Cependant, malgré cette croissance importante liée surtout à l'arrivée de personnes en âge d'activité professionnelle dans la région, la population régionale est plus âgée que la moyenne nationale. Sa seconde spécificité est son attractivité, son solde migratoire est un des plus importants de France<sup>3</sup>. Malgré tout, la région accuse une forte précarité avec des départements inégalement impactés. Troisième région touristique, son produit intérieur brut (PIB) par habitant reste le plus bas de métropole. Près d'un languedocien sur cinq vit dans un ménage en-dessous du seuil de pauvreté<sup>4</sup>. Son taux de recours à l'allocation solidarité spécifique (ASS) est le plus important de France. Elle conserve également un taux de chômage élevé et les populations fragilisées sont les chômeurs de longue durée, les personnes peu qualifiées, les familles monoparentales mais également les personnes présentant un handicap et les personnes âgées<sup>5</sup>.

### 1.2 La situation particulière des jeunes

Sauf cas particulier, les jeunes ne sont pas éligibles au RSA et ne sont donc pas visibles parmi cette frange de la population.

Le diagnostic régional sur la santé des jeunes (16-25 ans) initié et financé par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon en 2009 a été mené auprès des 17 missions locales d'insertion (MLI) de la région, d'une trentaine de centres de formation des apprentis ainsi qu'auprès de cinq services universitaires de santé du Languedoc-Roussillon. Cette enquête présentait donc un échantillon de 3 publics de jeunes âgés de 16 à 25 ans soit 20 457 jeunes.

L'utilisation du score Epices (score individuel de fragilité sociale basé sur une évaluation de la précarité et des inégalités de santé) a permis de disposer d'un indicateur de précarité lors du diagnostic : un étudiant sur six (15,0 %) est en situation de précarité et presque un apprenti sur deux (44,0 %) et les deux tiers des jeunes en insertion (74,5 %) sont également en situation de précarité.

<sup>1</sup> Définition contenue dans l'avis adopté par le Conseil économique et social français les 10 et 11 février 1987, sur la base du rapport "Grande pauvreté et précarité économique et sociale" présenté par Joseph Wresinski

<sup>2</sup> Georges Roques. Paradoxes en Languedoc-Roussillon. Une région surfaite ? Editions Cairn, Pau, 2010

<sup>3</sup> Repères Chiffres-Insee - Languedoc-Roussillon, Janvier 2008

<sup>4</sup> Les pays européens utilisent un seuil correspondant à 60 % de la médiane des niveaux de vie. En 2008, le seuil de pauvreté ainsi fixé s'élève à 950 euros par mois et par unité de consommation en France métropolitaine. DRJSCS -les chiffres clés 2010- Languedoc-Roussillon

<sup>5</sup> Les dossiers de la DRJSCS n°1 – Février 2011

Ce score Epices inclut deux questions qui peuvent plus particulièrement illustrer les difficultés pouvant retentir sur l'alimentation de ces jeunes :

- « y-a-t-il des périodes dans le mois où vous rencontrez de réelles difficultés financières pour faire face à vos besoins ? » : 74,3 % des jeunes en insertion répondent par l'affirmative ainsi que 52,7 % des apprentis et 23,3% des étudiants ;
- « en cas de difficultés, y-a-t-il dans votre entourage des personnes sur qui vous puissiez compter pour vous apporter une aide matérielle ? » 71,1 % des jeunes en insertion déclarent être dans ce cas, 89,1 % des apprentis et 95,1% des étudiants.

### 1.3 L'insécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire se définit en contrepoint de la sécurité alimentaire.

Trois définitions génériques servent de référence<sup>6</sup> :

- Capacité de tout temps d'approvisionner le monde en produits de base, pour soutenir une croissance de la consommation alimentaire, tout en maîtrisant les fluctuations et les prix (Organisation des nations unies, 1975).
- L'accès pour tous et en tout temps à une alimentation suffisante pour une vie active et en bonne santé (Banque Mondiale, 1986).
- La sécurité alimentaire correspond à la capacité pour toute personne de posséder à tout moment un accès physique et économique aux besoins alimentaires de base. Une stratégie nationale de sécurité alimentaire ne peut être envisagée sans assurer la sécurité alimentaire au niveau du foyer familial (Programme alimentaire mondial, 1989).

Comme le rappelle l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale<sup>7</sup> (Onpes), cette notion est peu utilisée en France. L'analyse de ces productions est souvent menée dans le cadre des économies nationales et privilégie des approches en termes de disponibilités caloriques. Elle alimente ainsi une approche productiviste de la sécurité alimentaire qui recommande des stratégies d'accroissement de ces disponibilités face aux besoins fondés par les normes de consommation au regard de l'augmentation démographique et des ratios de population urbaine par rapport à la population active agricole. Nous savons aujourd'hui que le productivisme intensif et/ou une exigence d'augmentation des rendements ont provoqué et provoquent encore des problèmes de santé publique (obésité, maladie de Creutzfeldt-Jakob...). Les faits ont donc montré que l'accès à l'alimentation raisonnée en termes de quantité avait un impact sur la production alimentaire abordée dans sa dimension qualitative mais aussi de modèle agricole soutenu en amont<sup>8</sup>. Pour autant, pour avancer dans la compréhension de l'insécurité alimentaire, il s'agit de saisir les processus à l'œuvre dans l'accès ou non à une alimentation et dans ce cadre, le concept de sécurité alimentaire n'est plus suffisant ; en effet face aux dimensions structurelles qui caractérisent la sécurité alimentaire dans ses définitions génériques (disponibilité, condition

<sup>6</sup> Définitions reprises à partir des textes sur la sécurité alimentaire de l'ONU (<http://www.un.org/fr/>) la Banque Mondiale (<http://www.banquemonddiale.org/>) et le PAM (<http://fr.wfp.org/>), crée par l'ONU en 1963

<sup>7</sup> Les travaux de l'Onpes-2009-2010

<sup>8</sup> Pour une histoire de la sécurité alimentaire Revue d'histoire moderne et contemporaine 2004/3, p 7-16



d'accès, qualité sanitaire et nutritionnelle, stabilité de l'offre), des interpellations transversales bousculent la situation ; celles-ci sont de trois ordres :

- Sociale : prise en compte des populations vulnérables.
- Culturelle : respect de l'identité socio-culturelle et des pratiques alimentaires.
- Politique : contribution à la souveraineté et à la démocratie alimentaire, mise en place d'une gouvernance alimentaire.

Il faut alors élargir et renforcer le concept de sécurité alimentaire par la prise en compte des actions et des processus qui fabriquent celle-ci (leur absence pouvant s'interpréter comme éléments d'insécurité alimentaire), coordonner et rendre cohérentes ces différentes actions visant à la sécurité alimentaire, diversifier les produits et systèmes agro-alimentaires, renforcer les capacités des personnes, des réseaux, des institutions à réagir (résilience face aux crises) et à construire une alimentation durable. On passe ainsi d'un concept de sécurité alimentaire définissant une situation de fait à une notion de sécurisation alimentaire<sup>9</sup> en tant que processus qui met en dynamique le lien entre alimentation et production.

À partir de cette approche de sécurisation alimentaire, il ne s'agit plus seulement d'assurer un recours à l'aide alimentaire pour les personnes en situation de précarité mais de construire des modes d'accès à une alimentation durable comme éléments de citoyenneté. On comprend alors que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion est aussi l'affaire des structures d'aide alimentaire présentes sur le territoire Languedoc-Roussillon.

## 1.4 Le secours alimentaire

Sans faire le déroulé historique des origines du secours alimentaire, nous pouvons rappeler que cette pratique appelée « évergétisme » dans l'Antiquité a pris la forme d'une organisation de la société sous l'empire romain. À cette période, le recours alimentaire est organisé et financé par les autorités publiques et se manifeste par des distributions gratuites de denrées alimentaires aux personnes démunies. De la charité chrétienne pendant le moyen-âge à la laïcisation à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, et l'émergence ensuite des courants philanthropiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, le secours alimentaire, dénommé également aide alimentaire, est une pratique qui aujourd'hui encore implique tant la société civile que les pouvoirs publics<sup>10</sup>. Sous des influences et à des époques diverses, les confréries et associations comme la Société Saint Vincent-de-Paul, le Secours catholique, la Croix-Rouge Française, le Secours populaire, l'Armée du salut et plus récemment la Banque alimentaire, les Restos du cœur ou l'Association nationale de développement des épiceries solidaires pour ne citer que les grandes organisations nationales, interviennent auprès des personnes en situation de précarité. Aujourd'hui, les acteurs de l'aide alimentaire doivent faire face à une paupérisation grandissante ne concernant pas seulement les personnes en situation de marginalité mais aussi des personnes qui travaillent et ne peuvent plus prétendre à une sécurité économique par l'emploi et donc à une sécurité alimentaire. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle et face à une mutation des causes de la précarité quelles sont les pratiques effectives et potentielles des structures d'aide alimentaire de notre territoire ?

<sup>9</sup> Temple.L et Touzard.JM : work paper «Sécurisation alimentaire, un enjeu pour l'innovation dans les systèmes agro-alimentaires ? » séminaire Innovation, 25 mars 2011

<sup>10</sup> "Quelle place pour les associations dans l'histoire du secours alimentaire ?" Alain Clément et Christine Lagoutte- La santé de l'homme n°402 p30

## 1.5 Les aides sociales

Au-delà de cette aide apportée de manière spécifique, que ce soit par les organismes caritatifs ou les services sociaux, il faut rappeler le rôle que joue dans ce domaine tout le dispositif d'aide sociale qui a été développé dans notre pays. Au-delà des allocations familiales versées sans conditions de ressources, de nombreuses aides ont été progressivement mises en place à destination des personnes ou des familles ayant un faible niveau de ressources. Il peut s'agir notamment, d'aides ciblées sur la famille dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, sur le logement, sur l'insertion ou d'aides visant à compenser des déficiences ou handicaps chez les enfants ou les adultes ou la perte d'autonomie chez les personnes plus âgées. Des aides spéciales, plus ponctuelles sont également possibles. Certes, aucun de ces dispositifs ne vise spécifiquement à apporter une aide alimentaire aux personnes en difficultés. Cependant, en permettant à ces personnes de prendre en charge tout ou partie de certaines de leurs dépenses, elles libèrent au niveau de leur budget des moyens pour leur permettre de s'alimenter. À titre d'information, le montant total des seules aides sociales à l'enfance versées par les conseils généraux aux habitants de la région Languedoc-Roussillon dépassait 225 millions d'euros en 2008.

## 1.6 L'accès à une offre alimentaire pour les plus démunis

Les ministères chargés des solidarités et de la cohésion sociale, de la santé et de l'alimentation travaillent de façon interministérielle à l'échelon national sur la question de l'accès à une offre alimentaire pour les plus démunis dans le cadre du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD).

Le PEAD mis en place en 1987 avait pour fonction d'assurer l'équilibre du marché agricole européen par le retrait des stocks d'intervention et leur redistribution auprès des structures d'aide alimentaire. Aujourd'hui, ces stocks d'intervention disponibles ont nettement diminué mais le PEAD se poursuit par des financements directs de l'Union européenne. Cependant la révision actuelle de la politique agricole commune risque de limiter son volet social<sup>11</sup>.

Dès 2004, le Gouvernement, pour palier l'absence de stocks européens, a mis en place le Programme national d'aide alimentaire (PNAA), programme qui vient en complément du PEAD. Cinq têtes de réseau bénéficient à ce jour des denrées mises à disposition par ces programmes. Cependant, l'aide alimentaire, un des volets de l'offre alimentaire pour les plus démunis, est apportée aux personnes en situation de précarité par un nombre beaucoup plus important d'associations et d'organismes, en lien ou non avec celles accédant directement aux denrées du PEAD.

En se basant sur les résultats de l'étude Abena<sup>12</sup> impulsée par le programme national nutrition santé (PNNS) et le plan alimentation et insertion (PAI), le second programme national nutrition santé (PNNS2), couvrant la période 2006-2010 dans la poursuite des objectifs du PNNS1, émet la volonté de mieux cibler les populations en situation de précarité et de mieux responsabiliser les professionnels (industries agroalimentaires et restaurations collectives). Le groupe de travail

<sup>11</sup> La Cour de justice européenne a été saisie pour annuler le PEAD 2009, au prétexte que la Commission européenne avait été au-delà de l'application du règlement qui ne l'autorise qu'à utiliser des stocks d'intervention pour alimenter le PEAD. En rendant, le 13 avril 2011, un avis favorable, la Cour de Justice interdit à la Commission de compléter par une allocation financière le PEAD, lorsque les stocks d'intervention sont insuffisants.

<sup>12</sup> Étude Abena 2004-2005 - Comportements alimentaires et situations de pauvreté : Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France, Christine Cesar, Inves

œuvrant au développement de ces programmes en région est la commission régionale nutrition-santé (CRNS).

Le Grenelle de l'environnement, ainsi que les conclusions de diverses études et notamment de l'étude E3A<sup>13</sup>, amènent en 2008 les ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture à élaborer et présenter un plan d'action pour l'accès à une offre alimentaire sûre, diversifiée et durable. Les plans qui en découlent visent d'une part à permettre à la population de faire des choix alimentaires et nutritionnels éclairés, et d'autre part à accéder à une alimentation sûre et diversifiée.

En juillet 2010, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche inscrit dans le code rural la politique publique de l'alimentation, qui se traduit début 2011 par un programme interministériel, le programme national pour l'alimentation (PNA).

Ces deux plans (PNNS et PNA) visent à permettre à la population, d'une part, de faire des choix alimentaires et nutritionnels éclairés, d'autre part, d'accéder à une alimentation sûre et diversifiée.

Au niveau régional, les Draaf ont pour mission de coordonner, en partenariat avec les différentes directions régionales et les collectivités, la déclinaison régionale du PNA l'adaptant aux spécificités régionales. C'est dans ce contexte qu'a été élaboré et mis en œuvre le plan régional de l'alimentation. Dans un souci de concertation entre les différents acteurs intervenants au niveau de la nutrition et de l'alimentation, des comités techniques régionaux ont été mis en place, les comités régionaux pour l'alimentation (Cralim).

En Languedoc-Roussillon, six axes stratégiques ont donc été identifiés pour la conduite de ce plan :

- **Axe 1** : développer la production et la consommation en aliments issus de l'agriculture biologique
- **Axe 2** : créer du lien entre le producteur et le consommateur par le développement des circuits-courts
- **Axe 3** : augmenter la consommation de fruits et de légumes par les jeunes
- **Axe 4** : améliorer l'offre alimentaire en restauration collective publique
- **Axe 5** : améliorer l'offre alimentaire pour les plus démunis
- **et un axe transversal** : être à l'écoute du consommateur et répondre à ses besoins d'information.

Le groupe de travail régional mis en place sur la thématique de l'axe 5<sup>e</sup>, co-animé par la Draaf et l'ARS, a permis de fixer quatre objectifs régionaux :

1. Améliorer les connaissances sur la distribution régionale d'aide alimentaire.
2. Compléter l'offre de produits distribués par les associations d'aide alimentaire.
3. Informer et accompagner les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

<sup>13</sup> E3A : Enquête auprès des associations d'aide alimentaire, réalisée dans le cadre du Programme National Nutrition Santé, Constance Bellin, Anne-Gwenhael Dauphin, Katia Castetbon, Nicole Darmon-Unité de Recherche en Épidémiologie Nutritionnelle (UMR Inserm/Inra/Cnam) et Unité de Surveillance et d'Épidémiologie Nutritionnelles (InVS/Cnam)

4. Améliorer les compétences et les pratiques des bénévoles et des salariés des associations d'aide alimentaire.

Ainsi, afin de répondre au premier objectif, l'Observatoire régional de la santé (ORS), grâce à des financements du Conseil régional et de la Draaf, a conduit un travail de diagnostic approfondi sur la distribution régionale d'aide alimentaire, en partenariat avec l'Institut national de recherche en agronomie (Inra) et l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps).

## 2. Objectifs

### 2.1 Objectif général

L'objectif de cette étude est d'améliorer les connaissances sur l'aide alimentaire régionale en proposant une analyse de la répartition territoriale des structures d'aide alimentaire et de leur zone d'actions, rapportée aux indicateurs socio démographiques décrivant la population régionale et en proposant également un axe de réflexion concernant la problématique des jeunes et leur recours à l'aide alimentaire à partir des entretiens menés lors de l'enquête.

### 2.2 Objectifs stratégiques

Recenser et décrire des structures d'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon.

### 2.3 Objectifs opérationnels

- Identifier le nombre, la localisation et le type de structures d'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon ;
- caractériser la population bénéficiaire de cette aide et mettre ses caractéristiques en relation avec celles de la population du même territoire ;
- identifier les actions d'accompagnement mises en œuvre auprès de la population bénéficiaire de l'aide alimentaire.

## 3. Méthodologie

L'étude concerne exclusivement les associations et les institutions distribuant l'aide alimentaire sous forme de colis, de repas chaud, de chèques ou de bons d'achat alimentaire, d'épicerie sociale et solidaire, et situées sur le territoire Languedoc-Roussillon. Comme les Banques Alimentaires ne proposent pas de distribution directe d'aide alimentaire, ce dispositif est considéré dans notre étude comme étant une source d'approvisionnement pour les autres structures. C'est pourquoi, elle n'a pas été démarchée lors de notre enquête mais sa connaissance de la problématique de l'aide alimentaire a été prise en compte au travers de sa participation au comité de pilotage de cette étude.

Elle est basée sur un recensement et une description des structures autour des thématiques suivantes : lieu d'implantation et zone couverte, mode de distribution et d'approvisionnement, modalités de l'accès à l'aide alimentaire par les demandeurs, profil des bénéficiaires ayant recours au dispositif, moyens humains et matériels impliqués, ainsi que les partenariats actifs.

Ce projet s'appuie sur une approche quantitative et une approche qualitative.

### 3.1 Création d'un comité de pilotage

Pour la réalisation de cette étude, un comité de pilotage a été constitué. Il comprenait les acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans le dispositif d'aide alimentaire et participant au groupe de travail « offre alimentaire pour l'aide aux plus démunis ». L'ensemble des membres du comité de pilotage a pu valider les outils et les étapes de l'étude. L'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé et l'Institut national de la recherche agronomique étaient les partenaires de cette étude pour la bonne conduite du projet, la collecte et l'analyse des données.

### 3.2 Échelle de travail

Le périmètre de notre action est la région Languedoc-Roussillon. Le découpage territorial d'analyse se situe au niveau régional, départemental et infra-départemental. Les populations cibles sont les associations d'aide alimentaire, les CCAS et les MLI du territoire.

### 3.3 Étude quantitative

#### 3.3.1 Enquête par questionnaire postal

Après une première phase exploratoire et à partir des informations transmises par les têtes de réseaux de l'aide alimentaire et les membres du comité de pilotage, ainsi qu'en lien avec les UDCCAS du Gard et de l'Hérault, des données de contexte ont pu être mises en exergue et un premier répertoire listant les structures susceptibles, a priori, de distribuer l'aide alimentaire sur le territoire régional a pu être élaboré.

Après constitution de ce « carnet d'adresse », l'enquête par questionnaire postal a été réalisée sur l'ensemble des 635 structures repérées au préalable comme pouvant distribuer de l'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon. Celles-ci ont été démarchées directement ou par l'intermédiaire de leur réseau d'appartenance et auprès de leurs sites de distribution pour répondre au questionnaire d'enquête.

Deux relances par mail, courrier et téléphone ont été réalisées auprès des structures n'ayant pas répondu à l'enquête postale, trois semaines après chaque date limite de retour des questionnaires.

### 3.3.2 Choix des indicateurs

Les indicateurs de précarité pris en compte au cours de notre étude sont le nombre de personnes ayant recours à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA/ASV), le nombre de personnes ayant recours au RSA (14 % des foyers de la région), et le nombre de personnes bénéficiant de la CMU (9,1 % de la population totale de la région, la situant au 2<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines pour ce dispositif<sup>14</sup>).

### 3.3.3 Analyse statistique et cartographique

C'est une analyse de la répartition territoriale des structures d'aide alimentaire et de leur zone d'action, également rapportée aux indicateurs sociodémographiques décrivant la population du territoire Languedoc-Roussillon. L'analyse statistique a été réalisée avec le logiciel SPSS 15.0 et la cartographie avec Map Info 9.0.

## 3.4 Étude qualitative

À travers un panorama des structures distribuant l'aide alimentaire sur les cinq départements, cette étude propose également une analyse des freins et des leviers pour une distribution de l'aide alimentaire équitable sur le territoire et entre les populations. Une attention particulière a été portée à la tranche d'âge 16-25 ans pour connaître les structures qui interviennent et les moyens de prise en charge spécifiques mis en œuvre pour cette catégorie de la population.

L'approche qualitative a été menée sur un échantillon de structures ayant répondu à l'enquête par questionnaire. La sélection des personnes à interroger a été réalisée de manière raisonnée, c'est-à-dire en tenant compte de certains critères liés à leur lieu d'implantation, leur statut juridique (associatif, institutionnel), leur activité et leur appartenance ou non à un réseau. Au total, 25 structures réparties sur l'ensemble des cinq départements ont participé aux entretiens semi-directifs : 20 en face à face sur leur lieu de distribution et 5 par entretiens téléphoniques.

---

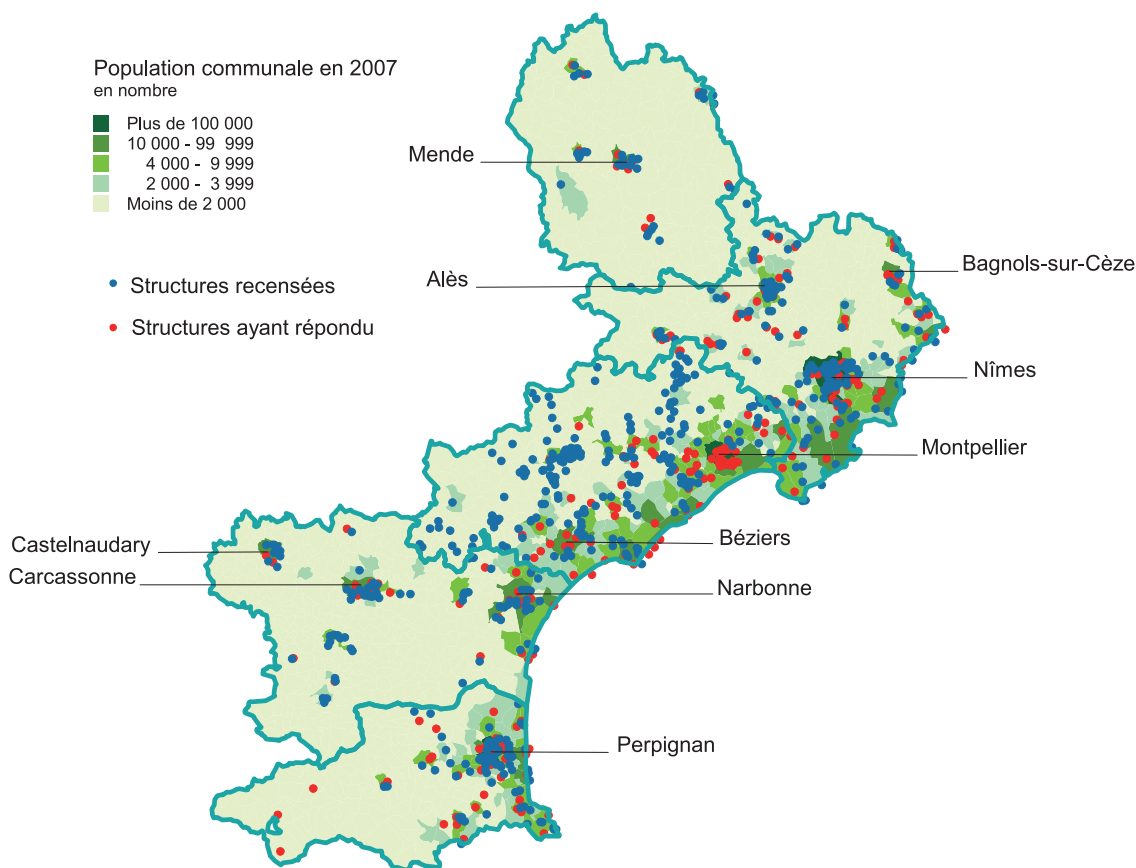
<sup>14</sup> Idem

## 4. Résultats

### 4.1 Recensement des structures

Le recensement des structures effectué en amont de ce travail a permis d'identifier 635 lieux d'implantation de structures pouvant potentiellement participer à la distribution de l'aide alimentaire en région. Ces structures peuvent aussi bien être des associations avec leurs différentes antennes que des institutions telles les centres communaux (ou inter communaux) d'action sociale (CCAS ou CIAS), les missions locales d'insertion (ou jeunes) (MLI ou MLJ) ainsi que certains établissements accueillant des populations en grande précarité comme les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Carte 1 : Implantation des structures recensées en amont de l'enquête



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 – Exploitation ORS-LR

L'étude de l'implantation de ces structures, telles qu'elles ont été recensées fait apparaître une concentration de celles-ci sur le littoral et la plaine de notre région. Elles se trouvent également particulièrement nombreuses dans les communes où le nombre d'habitants est important. L'implantation de ces structures suit également les grands axes de circulation qui traversent notre région, ceci étant particulièrement visible dans le département de l'Aude. Par contre, on peut noter que ces structures sont beaucoup plus rares dans les zones de la région qui présentent un nombre peu élevé d'habitants et qui sont à distance des centres urbains.



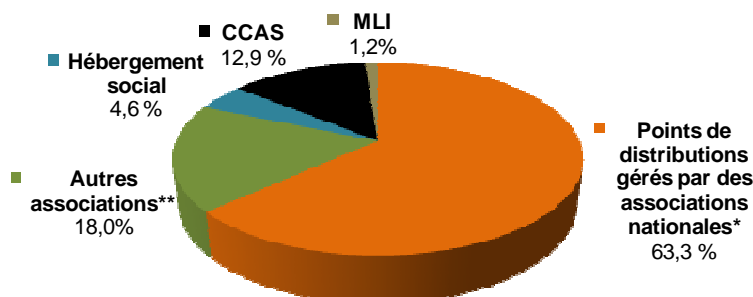
## 4.2 Taux de réponse au questionnaire

331 structures ont répondu au questionnaire soit un taux de réponse de 52,1 %. Parmi les structures ayant répondu, 75 (22,6 %) ont indiqué ne pas distribuer d'aide alimentaire.

L'information collectée concerne 256 points de distribution de l'aide alimentaire. Au total, l'analyse porte sur 217 points. En effet, pour des raisons techniques, certaines délégations ou fédérations départementales n'ont pas pu différencier les données au cas par cas pour chacun de leur point de distribution et ont fait une réponse globale : 3 réponses globales pour 39 points de distribution.

Sur l'ensemble des structures (256) du Languedoc-Roussillon ayant répondu, près de deux structures sur trois (63,3 %) appartiennent à une organisation nationale<sup>15</sup>. Près d'un cinquième (18,0 %) est formé par des associations n'appartenant pas à une organisation nationale alors que les hébergements sociaux (CHRS, foyers de jeunes travailleurs) représentent 4,6 % des structures ayant répondu. Près d'une structure sur six (12,9 %) est un CCAS et seulement 1,2 % sont identifiés comme étant des missions locales d'insertion ou missions locales des jeunes. Rappelons que les Banques alimentaires n'ont pas été interrogées directement dans cette phase de l'étude car elles ne sont pas en contact avec le public pour la distribution de l'aide alimentaire.

**Graphique 1 : Répartition des structures ayant répondu à l'enquête selon leur catégorie (en %)**



\* Croix-Rouge Française, Restos du cœur, Société Saint-Vincent de Paul, Secours populaire, Secours catholique

\*\* Les associations non nationales

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Proportionnellement au nombre total des structures ayant répondu à l'enquête sur son territoire, le Gard présente le plus grand nombre de points de distribution gérés par des associations nationales (70,7 %) soit plus des deux tiers des structures ayant répondu dans ce département.

L'Hérault enregistre dans les mêmes conditions un important nombre de points de distribution gérés par des associations nationales (67,5 %), soit plus des deux tiers des structures ayant répondu dans ce département.

Dans l'Aude, 53,3 % des structures d'aide alimentaire ayant répondu sur ce territoire sont des points de distribution gérés par des associations nationales et une structure sur trois est une association non nationale ou un hébergement social (33,3 %).

<sup>15</sup> Par association nationale, nous entendons les associations présentes sur tout le territoire national comme, par exemple, les Restos du Cœur, le Secours catholique, le Secours populaire, la Croix-Rouge Française, la Société Saint Vincent-de-Paul...

En Lozère, plus de la moitié des structures (53,8 %) ayant répondu à l'enquête dans ce département sont des points de distribution gérés par des associations nationales et près d'une sur quatre est une association non nationale ou un hébergement social (23,1 %).

Enfin, dans les Pyrénées-Orientales, plus de la moitié des structures d'aide alimentaire (52,1 %) ayant répondu à l'enquête sur ce territoire sont des points de distribution gérés par des associations nationales et plus d'une sur cinq sont des CCAS (22,9 %) et des associations non nationales et hébergements sociaux (22,9 %).

**Tableau 1 : Répartition des structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête selon le département**

	Points de distributions gérés par des associations nationales*		Autres associations**		CCAS		MLI		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Aude	16	53,3	10	33,3	3	10,0	1	3,3	30	100,0
Gard	58	70,7	22	26,8	2	2,4	0	0,0	82	100,0
Hérault	56	67,5	12	14,5	15	18,1	0	0,0	83	100,0
Lozère	7	53,8	3	23,1	2	15,4	1	7,7	13	100,0
Pyrénées-Orientales	25	52,1	11	22,9	11	22,9	1	2,1	48	100,0
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>162</b>	<b>63,3</b>	<b>58</b>	<b>22,7</b>	<b>33</b>	<b>12,9</b>	<b>3</b>	<b>1,2</b>	<b>256</b>	<b>100,0</b>

\* Croix-Rouge Française, Restos du cœur, Société Saint-Vincent de Paul, Secours populaire, Secours catholique

\*\* Les associations non nationales et les hébergements sociaux

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

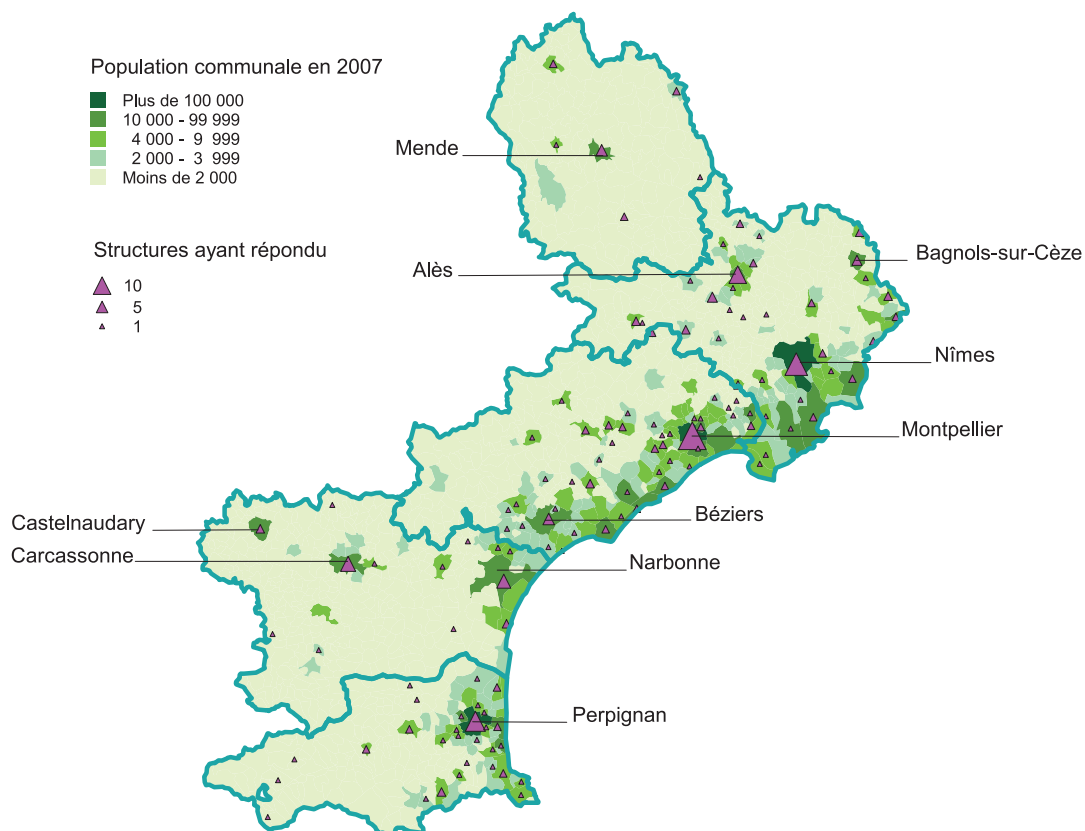
### 4.3 Analyse territoriale

Au niveau régional, les 256 points de distribution nous ayant répondu correspondent à une densité de 9,9 points pour 100 000 habitants. Cette densité varie selon les départements : elle est de 8,1 pour 100 000 dans l'Hérault et atteint 16,9 pour 100 000 en Lozère. Des valeurs intermédiaires sont observées dans les autres départements : 8,6 dans l'Aude, 10,9 dans les Pyrénées-Orientales et 11,8 pour 100 000 habitants dans le Gard.

Nîmes, Montpellier et leurs alentours représentent les plus grands pôles démographiques de la région. Deux languedociens sur trois vivent dans les départements de l'Hérault et du Gard<sup>16</sup>. Perpignan représente également une zone à forte démographie. Les structures ayant répondu à l'enquête sont présentes dans chacune de ces zones. Les secteurs dont la population est supérieure à 10 000 habitants comptent au moins une structure d'aide alimentaire.

<sup>16</sup> Recensements de la population-Repères Chiffres n 01 - janvier 2011-

**Carte 2 : Implantation des structures ayant répondu à l'enquête et population communale en 2007**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

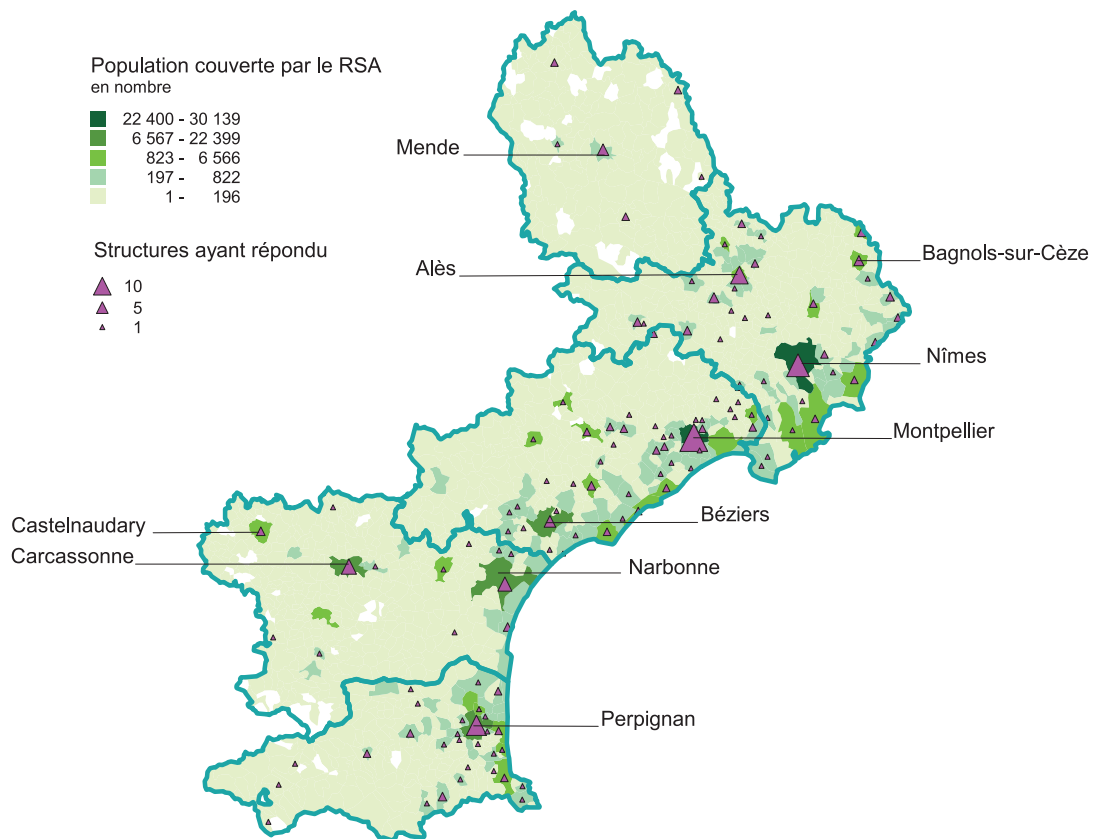
Le rapprochement des implantations des structures d'aide alimentaire nous ayant répondu et de la population communale montre une couverture assez bonne des territoires où se concentrent la population mais confirme leur difficulté à s'implanter dans des zones faiblement peuplées.

#### 4.3.1 Cartographie et précarité du territoire

Dans cette approche de l'implantation des structures d'aide alimentaire en fonction des indicateurs de précarité, nous avons choisi de prendre en compte les populations bénéficiaires d'un certain nombre de minima sociaux ou de dispositifs soumis à conditions de ressources (RSA, CMUc, ASV). La notion de population bénéficiaire couvre non seulement l'allocataire lui-même, mais aussi tous ses ayants droits. Par exemple, pour une famille dont le chef de famille touche le RSA et en fait bénéficiaire son conjoint et ses, par exemple, deux enfants, un total de quatre bénéficiaires sont comptés (alors que l'approche par allocataire n'aurait amené à compter qu'une seule personne).

La population bénéficiaire du RSA est retrouvée principalement dans les villes et aux alentours d'Alès, Nîmes, Sète, Béziers, Narbonne, Carcassonne et Perpignan ainsi qu'également dans les Corbières et autour de l'Aude. Dans ces secteurs, entre 12,1 % et 18,5 % de la population bénéficient du RSA.

**Carte 3 : Implantation des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête et population bénéficiaire du RSA en nombre**

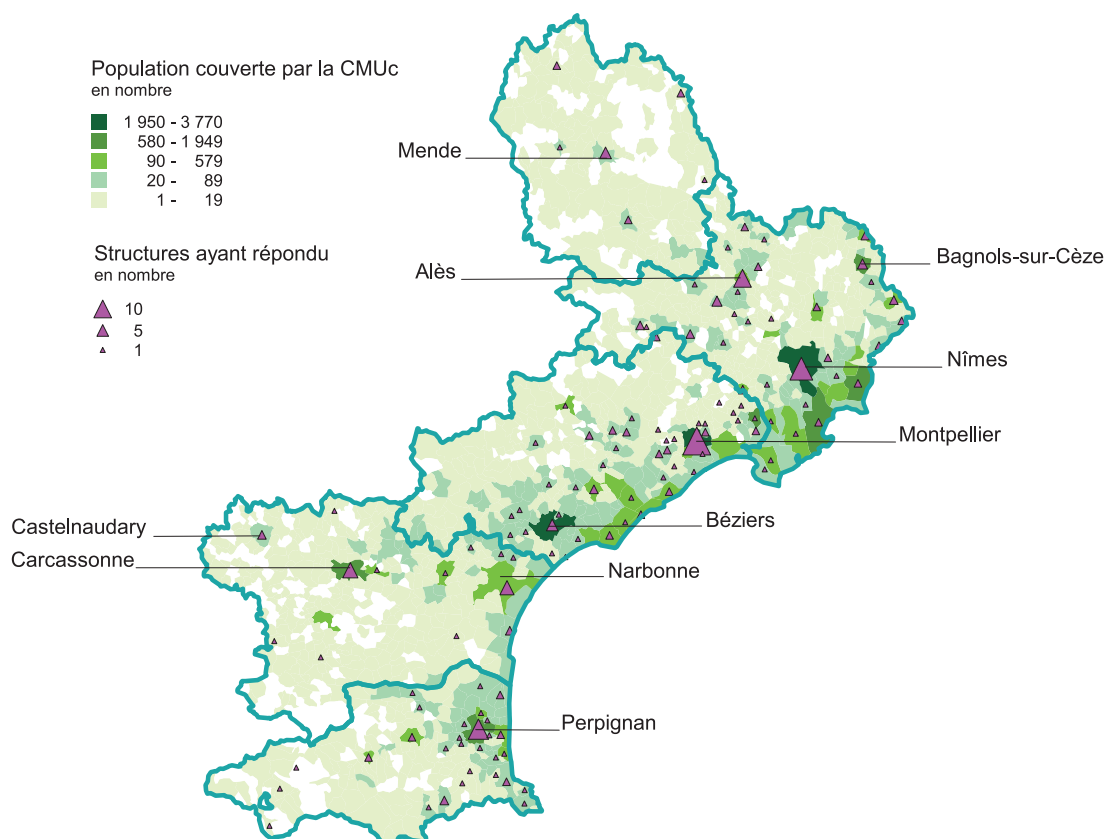


Source : Base précarité- DRJSCS-2009 - Exploitation ORS-LR

Le rapprochement des données sur l'implantation des structures nous ayant répondu et des données sur la répartition de la population bénéficiaire du RSA montre que, majoritairement, les zones où les bénéficiaires sont en nombre important sont couvertes par les structures intervenant dans l'aide alimentaire. Cependant, les personnes bénéficiaires du RSA dans des zones plus isolées se retrouvent à distance de ces structures.

Les territoires aux taux de couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) les plus élevés (entre 12,1 % et 18,5 %) concernent la région des Cévennes, Bagnols-sur-Cèze et sa périphérie, Nîmes et ses alentours, l'Agglomération de Montpellier, Béziers et ses environs, la région de Carcassonne, Perpignan et ses environs, la région du *Libron*, ainsi que les Corbières et l'*Aude*, l'arrière pays héraultais et en Cerdagne/Capcir.

**Carte 4 : Implantation des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête et population bénéficiaire de la CMUC en nombre**

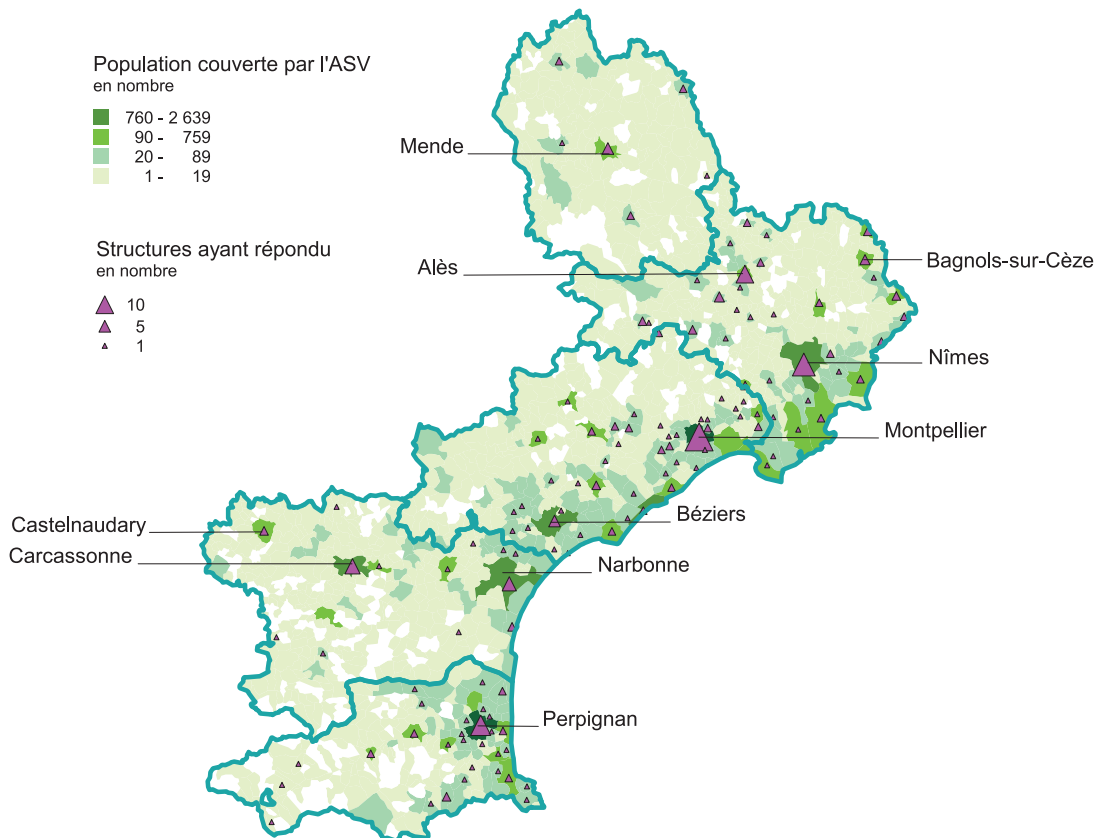


Source : Base précarité- DRJSCS-2009 - Exploitation ORS-LR

Le constat fait pour le RSA sur la population couverte et l'implantation des structures vaut également pour les bénéficiaires de la CMUC.

Une forte concentration des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) (entre 5,7 % et 10,1 % de la population âgée) est présente dans la région Nord et Nord-est de la Lozère, la région camarguaise, Nîmes et ses environs, Montpellier, Béziers et ses alentours, Perpignan, la région du Haut Languedoc et les Corbières.

**Carte 5 : Population bénéficiaire de l'ASV en nombre et implantation des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête**



Source : Base précarité- DRJSCS-2009 - Exploitation ORS-LR

L'analyse du rapprochement de l'implantation des structures et de la population bénéficiaire de l'ASV met en relief que celle-ci, bien que nombreuse dans les zones urbanisées où les structures d'aide alimentaire sont présentes, est également importante dans une partie des zones plus rurales et moins densément peuplées et se retrouve ainsi éloignée des structures d'aide alimentaire.

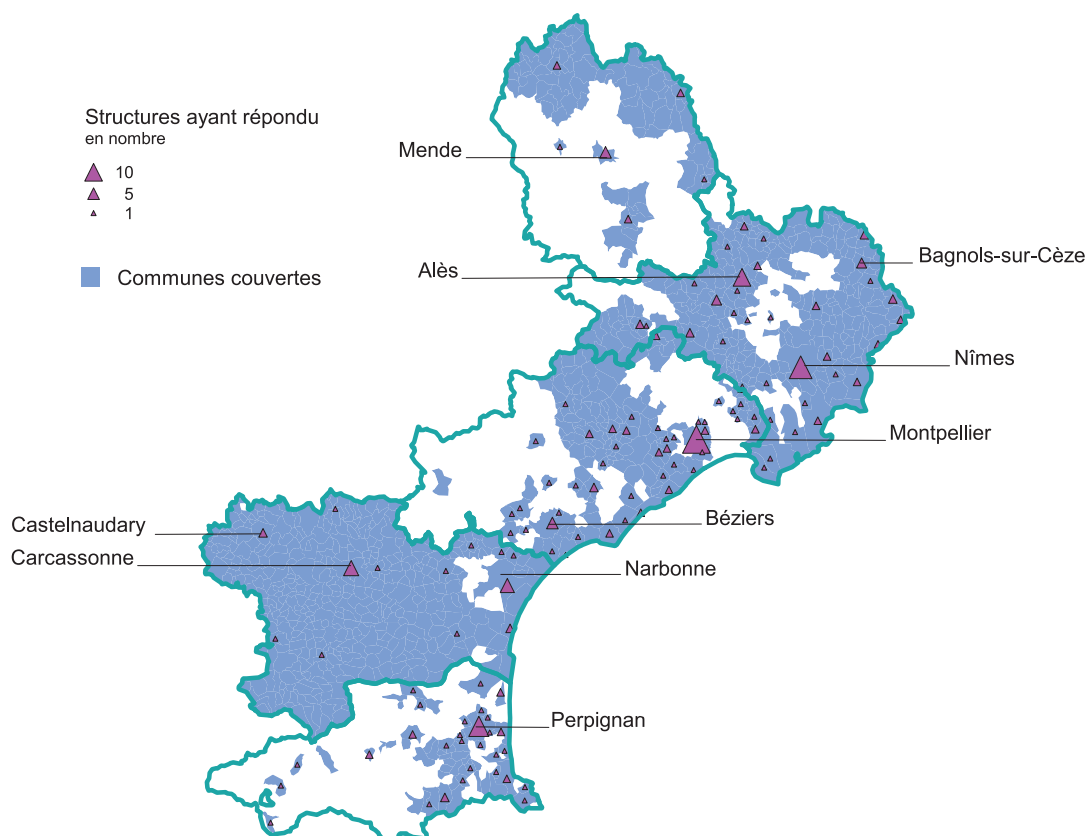
#### **4.3.2 Couverture et implantation territoriale des dispositifs d'aide alimentaire**

L'objectif général de cette étude est d'améliorer les connaissances sur l'aide alimentaire régionale en proposant une analyse de la répartition territoriale des structures d'aide alimentaire et de leurs zones d'action. Rappelons que 635 points de distribution ont été recensés en amont de l'enquête et que l'analyse porte sur les 256 ayant répondu, une fois écartées les structures déclarant ne pas agir dans le domaine de l'aide alimentaire. Ainsi, les analyses et commentaires sur la couverture territoriale portent sur la moitié des structures d'aide alimentaire actives en Languedoc-Roussillon et cet élément doit être pris en compte dans les conclusions qui peuvent en être tirées.

### 4.3.2.1 Couverture territoriale

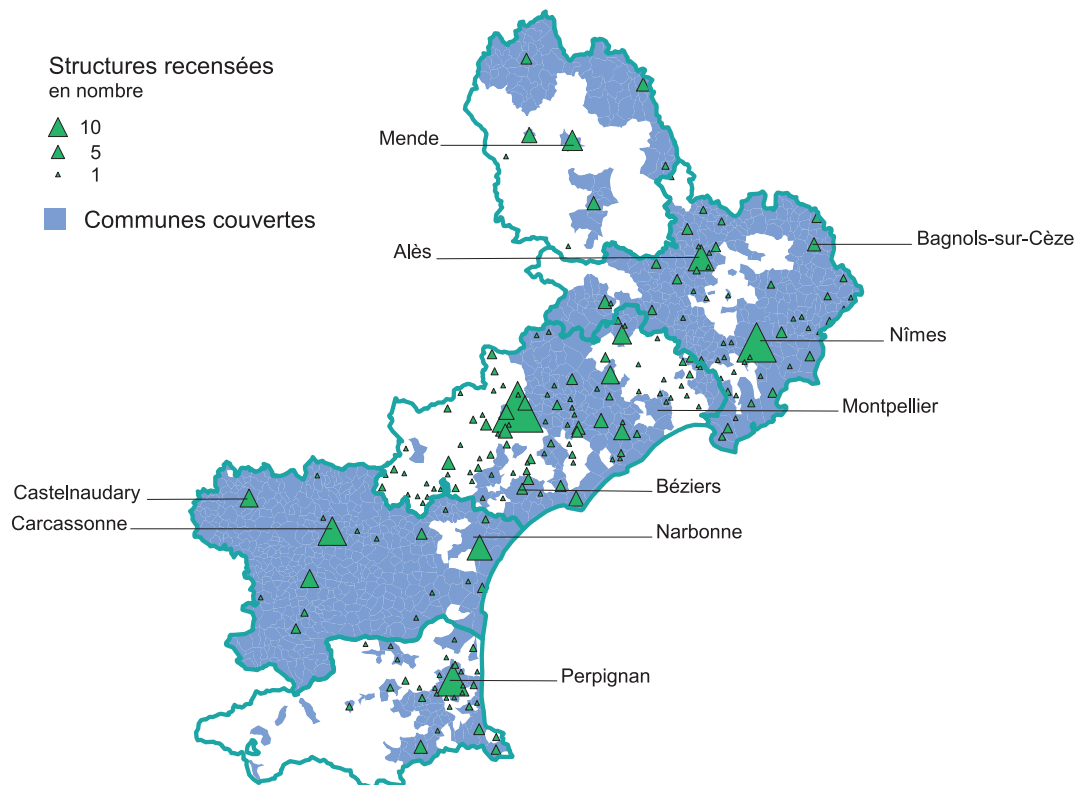
Pour assurer une lisibilité de l'analyse de l'accès à l'aide alimentaire, nous avons retranscrit sur la carte la couverture territoriale des dispositifs d'aide alimentaire stipulant avoir un champ d'action allant du quartier au canton ou à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Les couvertures départementales et régionales sont exclues. Les couvertures par quartier sont représentées par une couverture communale, les couvertures par agglomération, communauté des communes ou canton sont représentées par les communes qui les composent.

**Carte 6 : Couverture territoriale des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

**Carte 7 : Implantation des structures recensées et couverture territoriale des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Dans le département de l'Hérault, les Hauts cantons et la région de Ganges sont les zones où l'on retrouve le moins de structures d'aide alimentaire ayant répondu. De même, le Nord de Montpellier semble dépourvu de structures d'aide alimentaire. Rappelons toutefois (§ 4.1) que le recensement effectué en amont de l'étude avait identifié des structures sur ces différents territoires. La présence des structures est marquée sur les plaines littorales. La ville de Montpellier concentre 26,6 % des structures héraultaises ayant répondu et 44,6 % pour l'agglomération de Montpellier. Vient ensuite la ville de Béziers regroupant 6,0 % des structures héraultaises ayant répondu. La couverture territoriale des dispositifs d'aide alimentaire présents sur son territoire et ayant répondu à l'enquête enlace la partie Est de l'Hérault et les plaines littorales du département. La zone formée par les cantons de Mauguio, les Matelles, Castelnaudary-le-Lez, Saint-Martin-de-Londres et Claret semble dépourvue de point de distribution et de couverture d'aide alimentaire, dans ce département. Trois structures seulement ont déclaré distribuer l'aide alimentaire à partir d'un stand mobile.

Dans le département du Gard, la répartition semble plus étirée. Elle présente un conglomérat de structures d'aide alimentaire vers les Cévennes et le Gard rhodanien. Très peu de structures apparaissent implantées dans le triangle borné par Alès, Uzès et Nîmes. La ville de Nîmes recense 22,4 % des structures gardoises ayant répondu à l'enquête et 13,4 % pour la ville d'Alès. La couverture territoriale de ces dispositifs domine l'ensemble du département hormis le triangle borné par Alès, Uzès et Nîmes ainsi que la zone regroupant les cantons de Vauvert et Saint-Gilles. Un service mobile pour se rendre dans les communes isolées est en place dans le département.



Concernant le département des Pyrénées-Orientales, la Cerdagne et la côte Vermeille semblent comporter peu de structures d'aide alimentaire. La ville de Perpignan regroupe la plus grande proportion de structures ayant répondu soit 30,0 % puis Céret avec 10,0 %, et Argelès-sur-Mer avec 6,7 %. De même, la couverture territoriale des dispositifs d'aide alimentaire présents et ayant répondu à l'enquête, ne couvre pas la partie montagneuse et l'arrière pays du département mais seulement les plaines. Mise à part une association, aucune autre, à notre connaissance ne semble disposer d'un service mobile d'aide alimentaire sur ce territoire.

Dans le département de l'Aude, l'implantation des structures semble effective dans un schéma suivant le tracé de l'autoroute « des deux mers ». Les Corbières, la Montagne noire et la haute vallée de l'Aude ne présentent pas de structures ayant répondu à notre enquête. Les villes de Carcassonne et de Narbonne comptent chacune 25,0 % des dispositifs d'aide alimentaire du territoire audois ayant répondu à l'enquête, puis vient la ville de Castelnaudary avec 8,5 %. La couverture à l'échelle cantonale des structures ayant répondu à l'enquête semble épouser la quasi-totalité du département. Ceci peut paraître surprenant étant donné le faible nombre de structures recensées (24). Nous n'avons pas non plus à notre connaissance l'existence éventuelle de service mobile d'aide alimentaire en action sur ce territoire.

Enfin dans le département de la Lozère, la ville de Mende rassemble 38,5 % des structures d'aide alimentaire du département ayant répondu. Viennent ensuite les villes comme Florac, Langogne et St-Chély-d'Apcher avec chacune 15,4 % des structures. Les points de distributions identifiés à Mende semblent avoir un champ d'action limité aux cantons du même nom (Mende Sud et Mende Nord). Les quatre points de distributions de la partie Nord et Est du département ont une couverture territoriale qui englobe l'ensemble de ces zones. À notre connaissance, aucun service mobile d'aide alimentaire ne semble être en action sur ce territoire.

En région, le département de l'Hérault enregistre la plus forte concentration de structures d'aide alimentaire soit 38,2 % de la totalité des 217 structures ayant répondu. Vient ensuite le département du Gard avec 30,9 %. Les Pyrénées-Orientales et l'Aude représentent respectivement 13,8 % et 11,1 % des structures ayant répondu à l'enquête. Enfin, 6,0 % sont des structures implantées en Lozère. Les Chefs lieux (Montpellier, Nîmes, Mende, Carcassonne, Perpignan) concentrent à eux seuls plus d'un quart (26,2 %) de la totalité des points de distributions ayant répondu à l'enquête. Cette répartition est assez proche de celle de la population recensée en 2007 sur ces territoires.

**Tableau 2 : Répartition des structures d'aide alimentaire par département ayant répondu à l'enquête**

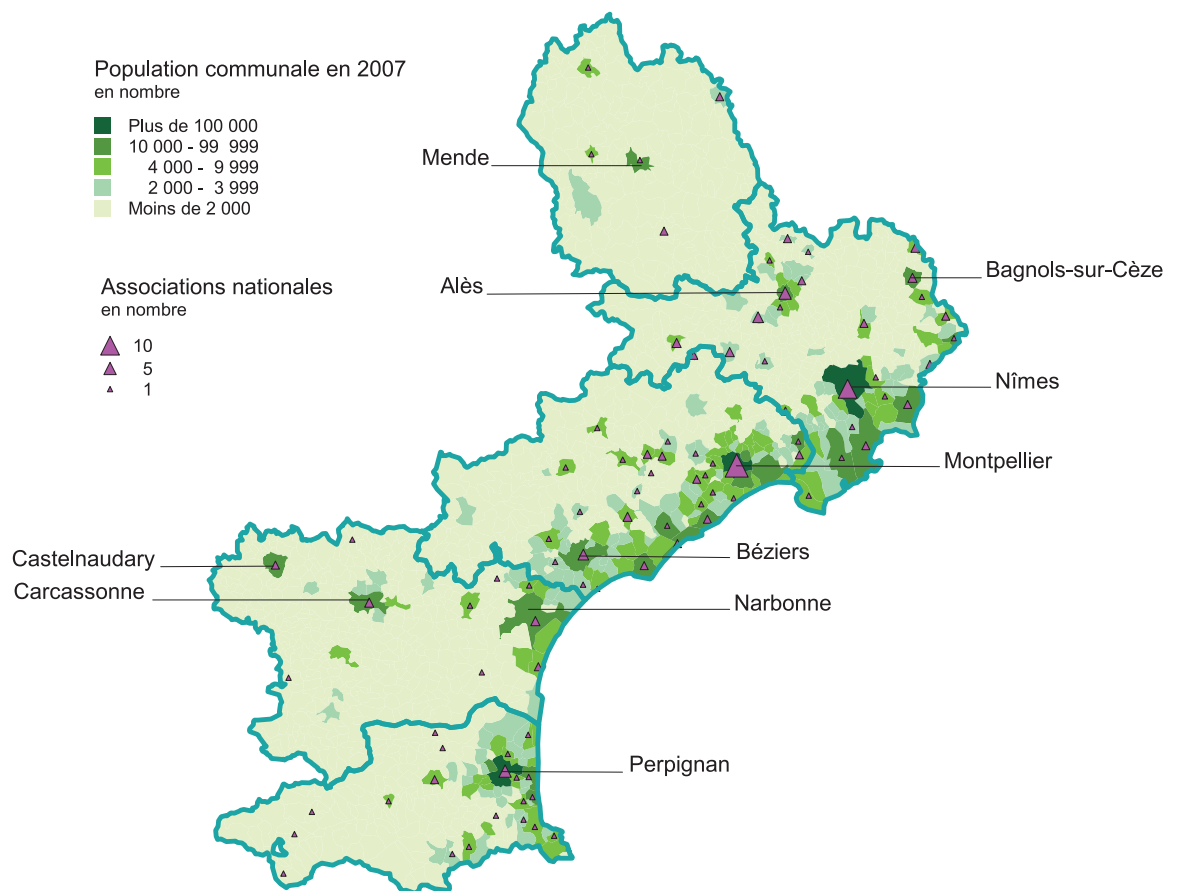
Département	n	%	Nb de structures pour 100 000 habitants
Aude	24	11,1	8,6
Gard	67	30,9	11,8
Hérault	83	38,2	8,1
Lozère	13	6,0	16,9
Pyrénées-Orientales	30	13,8	10,9
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>217</b>	<b>100,0</b>	<b>9,9</b>

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 – Exploitation ORS-LR

#### 4.3.2.2 Implantation selon le type de structure

Parmi les dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu, ceux qui sont gérés par des structures s'inscrivant dans le tissu des associations nationales (telles les Restos du cœur, le Secours populaire, le Secours Catholique, la Croix-Rouge...) semblent largement implantés dans les plaines littorales héraultaises. Une ceinture d'implantations apparaît également aux pieds des Cévennes gardoises et dans la région rhodanienne. D'autres semblent implantées de manière éparse dans les plaines audoises, au pied des Corbières et sur le littoral des Pyrénées-Orientales.

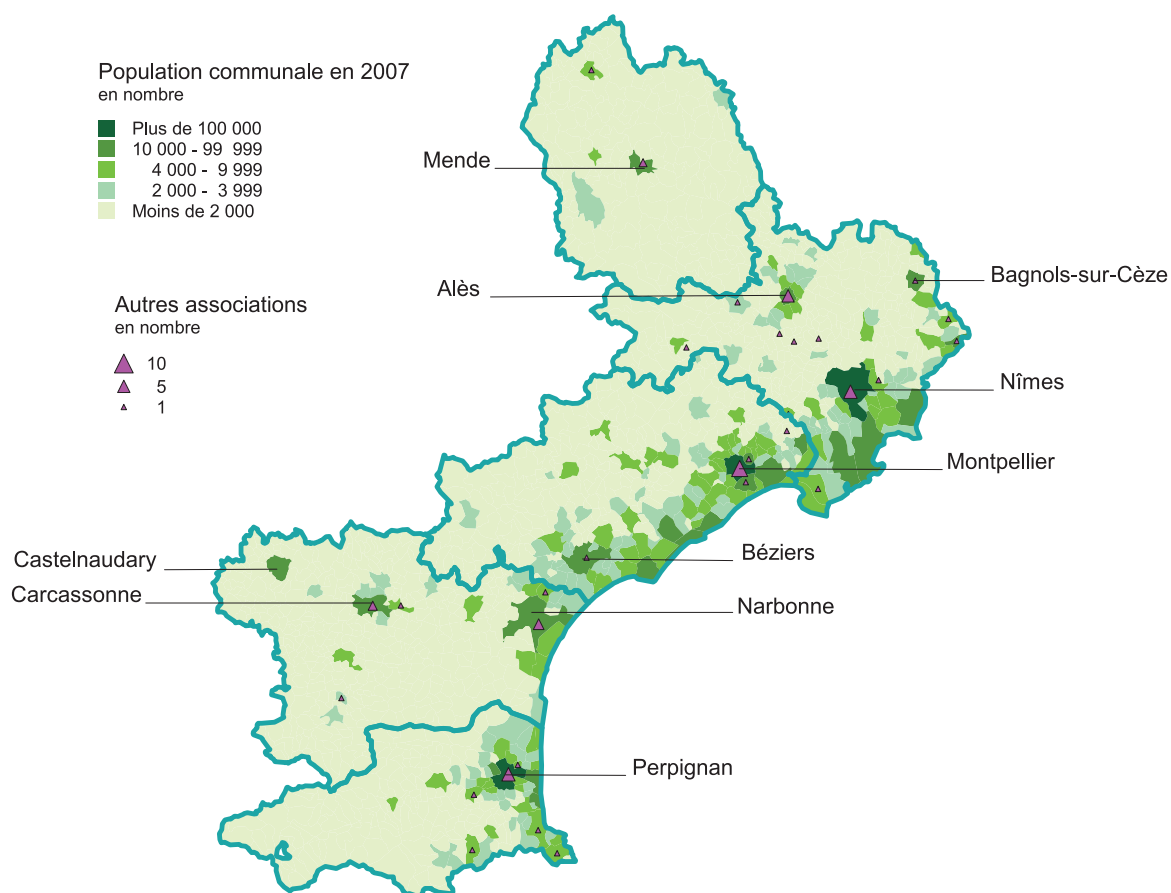
**Carte 8 : Implantation des points de distributions gérés par les associations nationales ayant répondu à l'enquête**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 – Exploitation ORS-LR

Le terme « autres structures » employé sur la carte d'implantation suivante englobe les associations non rattachées à un réseau national ainsi que les hébergements sociaux. Soulignons que nombre d'entre elles sont en lien étroit avec la Banque alimentaire, comme nous le verrons plus particulièrement dans la partie sur les « fournisseurs » (§ 4.7.1.1). La répartition de celles qui ont répondu semble répondre à une logique d'agglomération autour des grandes villes de la région. Les Pyrénées, la Montagne noire, l'arrière pays héraultais ainsi que les Cévennes sont des zones du territoire régional ayant une apparente faible implantation de structures d'aide alimentaire.

**Carte 9 : Implantation des autres associations ayant répondu à l'enquête**



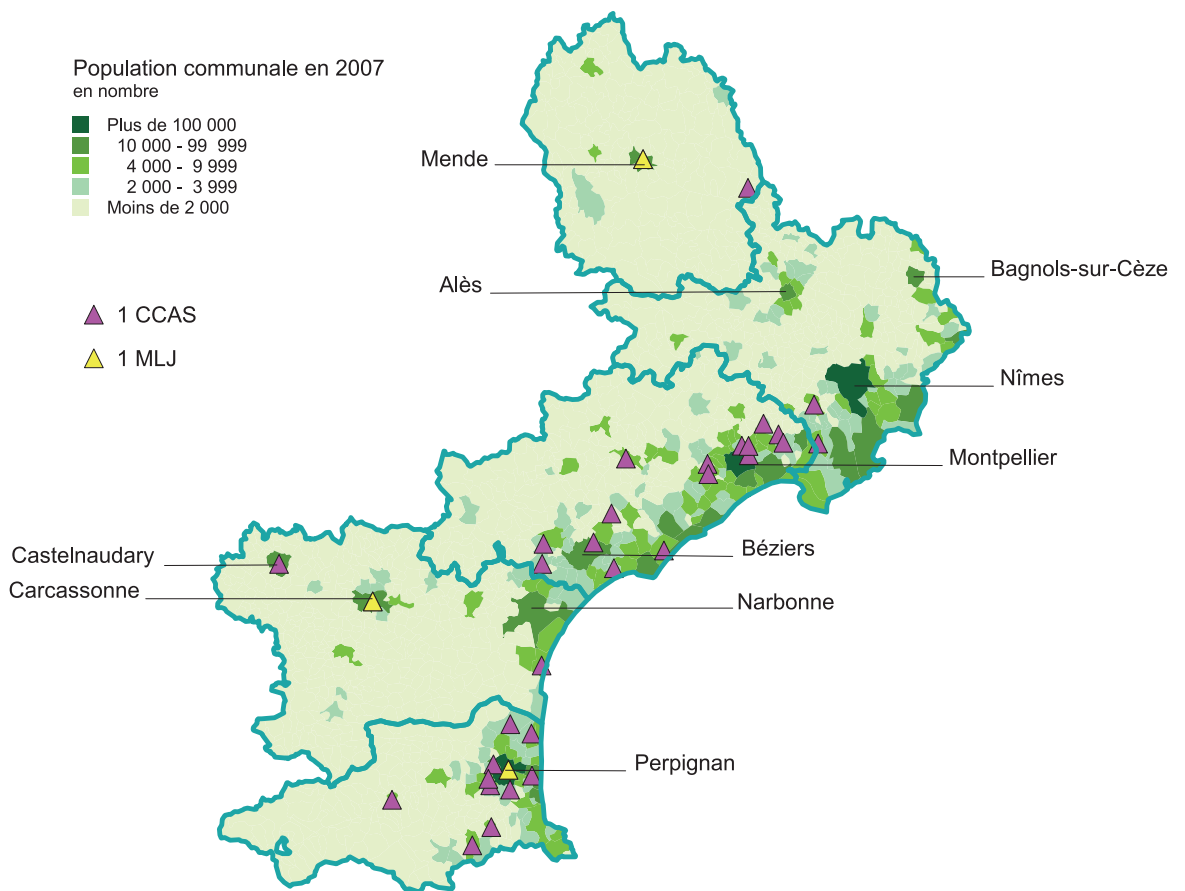
Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Seuls les CCAS, CIAS et MLI distribuant de l'aide alimentaire et ayant répondu au questionnaire ont été identifiés. Ce n'est donc pas une représentation exhaustive de leur implantation générale sur le territoire Languedoc-Roussillon mais bien une description de l'aide alimentaire réalisée par les dispositifs ayant participé à l'enquête. Soulignons à titre d'illustration que, sur le territoire de l'Hérault, 15 CCAS ont répondu à l'enquête alors que la Banque alimentaire en dessert 68 sur ce département.

Il existe une forte concentration sur les plaines littorales de la région. Les CCAS distribuant potentiellement de l'aide alimentaire n'ont pu être clairement identifiés dans certaines zones comme l'arrière pays héraultais, dans la majeure partie de la Lozère, du Gard et de l'Aude, ainsi que dans la zone ouest des Pyrénées-Orientales.

Certaines MLI ou MLJ s'identifient comme étant des dispositifs visant, parmi leurs objectifs, à permettre un accès à une alimentation saine et diversifiée (éducation, information...) et non pas des dispositifs d'aide alimentaire.

**Carte 10 : Implantation des CCAS et MLI distribuant de l'aide alimentaire**



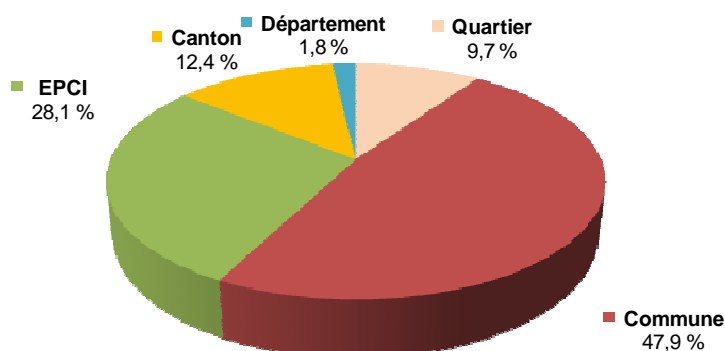
Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

#### 4.3.2.3 Type de territoire d'intervention

À la question de l'enquête postale : "Quel est le territoire couvert par ce lieu de distribution ?", les structures avaient la possibilité d'énoncer un(e) ou plusieurs quartier(s), commune(s), agglomération(s), communauté(s) des communes, canton(s), département(s) et région(s).

Parmi les 217 structures, un peu moins de la moitié d'entre elles couvre une ou plusieurs communes. Plus d'un quart a un champ d'action étendu sur des territoires de type EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Très peu ont une action de proximité à l'échelle du quartier (9,7 %).

**Graphique 2 : Répartition des structures ayant répondu à l'enquête selon le territoire couvert**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 – Exploitation ORS-LR

## 4.4 Les structures

Les structures sont identifiées comme structures d'aide alimentaire, celles distribuant l'aide sous forme de repas chauds, de colis, de bons ou de chèques alimentaires et d'épiceries sociales et solidaires.

Les têtes de réseaux associatifs organisées en fédération, conférence ou département ont répondu à l'enquête : Société Saint Vincent de Paul, Croix-Rouge Française, Restos du cœur, Secours populaire français et Secours catholique. Quatre de ces réseaux bénéficient directement des produits issues du PEAD : la Banque Alimentaire, le Secours Populaire, les restos du cœur, la Croix-Rouge Française. En outre, l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (Andes)<sup>17</sup> reçoit une aide expérimentale dans le cadre du PNAAL, redistribuée aux épiceries sociales pour l'achat de produits alimentaires.

À côté des structures appartenant à ces réseaux, on peut identifier des organisations autonomes et des associations locales qui forment un tissu de structures de taille limitée mais qui assurent un certain maillage du territoire.

Rappelons que, dans notre étude, les Banques alimentaires n'ont pas été interrogées car n'intervenant pas dans la distribution directe de denrées alimentaires au public. Par contre, comme cela sera vu plus tard (§ 4.7.1.1), les banques alimentaires approvisionnent la majorité des structures qui ont répondu.

D'autres institutions œuvrent également dans le secteur de l'aide alimentaire en proposant également des chèques ou bons repas, colis et épiceries sociales et solidaires : CCAS, CIAS, et Missions locales des jeunes (MLJ) ou Missions locales d'insertion (MLI). Enfin, certains organismes se sont également positionnés dans le dispositif d'aide alimentaire tel que certains CHRS, des foyers de jeunes travailleurs (FJT), des foyers d'accueil d'urgence ainsi que des associations indépendantes qui ont pour mission de lutter contre la précarité.

<sup>17</sup> L'Association nationale de développement des épiceries solidaires (Andes) est l'un des réseaux d'aide alimentaire français. Elle soutient le développement des épiceries solidaires et sociales, associations caritatives ou CCAS qui proposent, à 30 % au maximum du prix usuel, des produits de consommation courante à des personnes en situation de précarité. Le principe des Épiceries Solidaires est de lutter contre l'exclusion sans favoriser l'assistanat, de respecter la liberté des personnes et de promouvoir leur insertion durable. <http://www.epiceries-solidaires.org/>

#### 4.4.1 Catégorie

Rappelons, comme cela a été présenté au paragraphe 4.1 que plus d'une structure d'aide alimentaire sur deux ayant répondu à l'enquête est une organisation gérée par une association nationale, plus d'une sur quatre un hébergement social ou une association autonome indépendante et que les CCAS représentent 15,0 % des structures ayant répondu à l'enquête et Les MLJ et MLI 1,4 %. Aucune mission locale ne distribue de l'aide alimentaire mais elles collaborent avec les associations de distribution d'aide alimentaire pour y adresser des jeunes.

Au sein de chaque département, différents profils de structures se distinguent. Elles représentent une partie des acteurs mobilisables sur le territoire.

Dans l'Aude, 24 structures ont répondu à l'enquête. Un tiers des structures distribuant l'aide alimentaire est une antenne des Restos du cœur. Viennent ensuite les associations autonomes ou les hébergements sociaux, de type centre d'hébergement et de réinsertion sociale, foyer de jeunes travailleurs ou foyer d'accueil d'urgence avec respectivement 20,8 %. Les CCAS représentent 12,5 % des dispositifs d'aide alimentaire ayant participé à l'enquête. Les antennes du secours Catholique et de la Croix-Rouge n'ont pu être clairement identifiées à défaut de non retour des questionnaires envoyés.

Dans le Gard, 67 structures ont répondu. Trois sur dix sont des associations autonomes et près d'une sur cinq est une antenne de la Croix-Rouge Française. Les Restos du cœur et le Secours populaire représentent chacun entre 16 % et 18 % des catégories d'associations présentes et ayant répondu à cette enquête.

Dans le département de l'Hérault, 83 structures ont répondu. Les Restos du cœur se sont mobilisés à 41,0 %. Viennent ensuite les CCAS et le Secours populaire respectivement à 18,1 % et 15,7 %. Aucune MLI ou MLJ n'a été identifiée comme distribuant directement de l'aide alimentaire. Mais il existe des partenariats entre certaines MLJ/MLI et des dispositifs d'aide alimentaire.

La Lozère recense 13 structures mobilisées sur cette enquête. Elle enregistre une égale participation des associations autonomes, des CCAS ainsi que du Secours populaire et de la Croix-Rouge Française respectivement de 23,1 %. Aucun hébergement social, ni l'association Secours Populaire n'a été identifié dans ce département parmi les structures distribuant l'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête.

Dans le département des Pyrénées-Orientales, 30 structures ont répondu. Les CCAS enregistrent une mobilisation de 36,7 %. C'est la plus importante mobilisation pour les cinq départements. Un tiers des structures ayant répondu est une association autonome (33,3 %) et plus d'une sur cinq est une antenne du Secours Populaire (23,3 %).

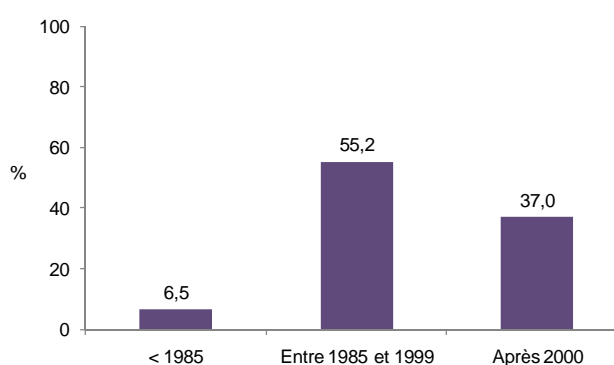
#### 4.4.2 Ancienneté

Parmi les structures ayant renseigné leur date de création (181 structures), 35 ont été créées en 1985, 8 en 1990, puis 1991 et 1996. En l'an 2000, 12 structures ont été fondées et 8 en 2005.

Plus d'une structure sur deux (55,2 %) ayant renseigné cet item a été créée entre 1985 et 1999 et plus d'un tiers (37,0 %) ont émergé dès l'an 2000.

Il existe deux dates charnières dans l'émergence des structures d'aide alimentaire : 1985 correspond à la période de grande crise sociale qu'a traversée la France après le deuxième choc pétrolier de 1979. Durant cette même année et en réponse à la crise sociale, les Restos du cœur notamment ainsi que les premières Banques alimentaires, ouvrent leurs portes. 2003 est une année charnière dans l'émergence des épiceries sociales et solidaires. Celles-ci existant depuis les années 90, ont vu leur nombre fortement augmenter à la mise en place de la loi de décentralisation du revenu minimum d'insertion (RMI). Dans un schéma de lutte contre la précarité, cette loi a permis la mise en œuvre des programmes départementaux d'insertion (PDI). Ainsi, l'épicerie sociale qui s'adresse à des personnes bénéficiaires du RMI, bénéficie d'une subvention dans le cadre du PDI.

**Graphique 3 : Dates de création des structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 – Exploitation ORS-LR

## 4.5 Les activités

### 4.5.1 Descriptif de l'aide alimentaire et mode de distribution

Le nombre de bénéficiaires par mode de distribution alimentaire n'a pu être clairement identifié car certaines structures calculent le nombre de passages dans leur structure lorsque d'autres comptent le nombre de personnes aidées dans le foyer pris en charge. Il est donc impossible d'harmoniser le comptage de tous pour un même territoire.

L'étude s'est concentrée sur trois modes de distribution alimentaire : les épiceries sociales et solidaires, les chèques ou bons d'achat alimentaire et la distribution de repas ou de colis alimentaire.

Les repas chauds ou colis sont majoritairement distribués dans les cinq départements. Ce mode de distribution est retrouvé de manière plus importante dans l'Hérault (94,0 %), l'Aude (87,5 %) et le Gard (85,9 %).

Les épiceries sociales et solidaires représentent un cinquième des pratiques d'aide alimentaire de l'Hérault (21,7 %) et moins d'un sixième pour la Lozère (15,4 %) et le Gard (14,1 %).

Les chèques ou bons alimentaires sont majoritairement usités en Lozère (61,5 %) et dans les Pyrénées-Orientales (44,8 %).

Le mode de distribution mis en place par les dispositifs d'aide alimentaire est également tributaire du territoire d'implantation. Par exemple, les structures éloignées des points d'approvisionnements auront une préférence pour la distribution de chèque ou bon alimentaire. Pareillement, Il est dépendant des moyens matériels, humains et financiers de la structure.

**Tableau 3 : Mode de distribution selon le département (n=213)\***

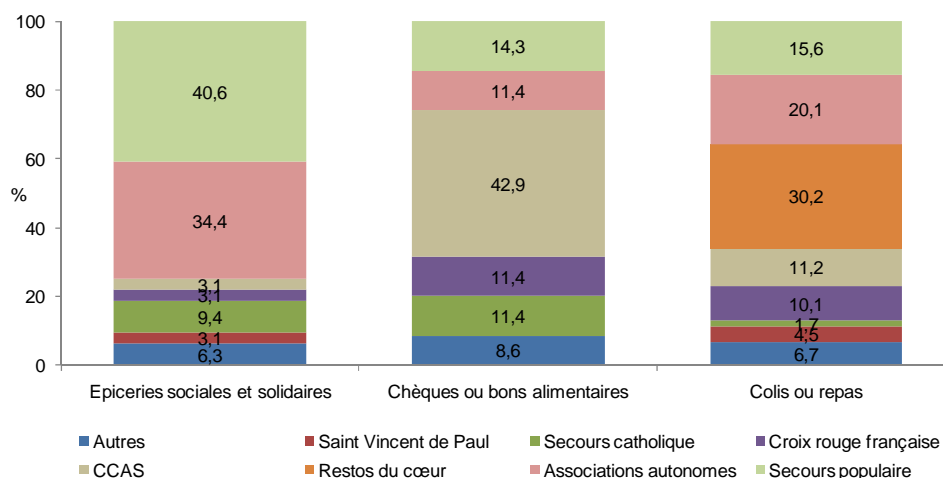
Mode de distribution par département	Épiceries sociales et solidaires		Chèques ou bons		Repas ou colis	
	n	%	n	%	n	%
Aude	1	4,2	3	12,5	21	87,5
Gard	9	14,1	6	9,4	55	85,9
Hérault	18	21,7	5	6,0	78	94,0
Lozère	2	15,4	8	61,5	8	61,5
Pyrénées-Orientales	2	6,9	13	44,8	17	58,6
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>32</b>	<b>15,0</b>	<b>35</b>	<b>16,4</b>	<b>179</b>	<b>84,0</b>

\*Une structure pouvant choisir plusieurs items

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » réalisée en 2010-Conseil régional, Draaf – Exploitation ORS-LR

Le mode de distribution se distingue également selon le type de structure concernée et identifiée : par exemple, les Restos du cœur ayant répondu à cet item affirment faire seulement de la distribution de produits alimentaires sous forme de colis ou de repas chauds. Ils représentent 30,2 % des structures distribuant des colis ou repas chauds sur la région. Le mode de distribution de type épicerie sociale et solidaire est majoritairement assuré par le Secours Populaire (40,6 %) et les associations autonomes (34,4 %). Les CCAS représentent 42,9 % de l'ensemble des structures distribuant des chèques ou bons alimentaires.

**Graphique 4 : Mode de distribution en % selon le type de structure ayant répondu à l'enquête**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 – Exploitation ORS-LR



#### 4.5.1.1 Épiceries sociales et solidaires<sup>18</sup>

47 épiceries sociales et solidaires ont répondu à l'enquête. Elles représentent 15,0 % des modes de distribution identifiés. Parmi elles, 14 (29,8 %) utilisent le barème de la Fédération française des banques alimentaires<sup>19</sup>.

À travers des entretiens menés auprès de dispositifs d'aide alimentaire, il est rapporté par des acteurs de l'aide alimentaire que la tarification des produits est propre à chaque épicerie. Certaines donnent une valeur symbolique aux produits et fonctionnent sans échange monétaire réel mais avec attribution d'un crédit virtuel. Pour certains acteurs rencontrés, l'intérêt de cette pratique est de limiter la gestion financière et d'appuyer l'échange social et non monétaire. Dans une structure de ce type, la participation du bénéficiaire peut atteindre 20 % du prix d'achat. Dans certaines d'entre elles, des ateliers de dégustations sont organisés avec les bénéficiaires afin de définir ensemble les produits qui conviennent à tous et seront disponibles ensuite au sein de l'épicerie sociale et cela permet de faire le lien entre les coûts et la qualité des produits.

Des bénévoles rencontrés en entretien pensent que le phénomène tend à se populariser. D'après ces mêmes personnes, l'épicerie sociale ou solidaire s'inscrit dans une démarche d'offre alimentaire participative. Elle inscrit la personne dans un rôle de consommateur et non plus de demandeur. C'est un lieu d'échange social avec respect de l'autonomie de chacun. D'après les acteurs rencontrés, il n'existe pas de vrai statut juridique de l'épicerie solidaire, ni de label. Tout le monde peut à l'heure actuelle prétendre au nom d'épicerie solidaire.

La phase des entretiens a permis de mettre en évidence trois réseaux présents sur la région :

- Réseau Andes
- Réseau informel des épiceries sociales
- et Imagine84.

Comme nous l'avons vu, l'Andes est un réseau national d'épiceries sociales et solidaires. Il comprend actuellement onze adhérents implantés sur le territoire Languedoc-Roussillon, à Marguerittes, Sommières, Bagnols-sur-Cèze et Saint-Jean-du-Gard pour le Gard, Clermont-l'Hérault, Lattes, Lodève, Grabels et Montpellier pour l'Hérault, Carcassonne pour l'Aude et Perpignan pour les Pyrénées-Orientales.

Le réseau informel des épiceries sociales représente les épiceries sociales portées par les CCAS ou les communes directement.

Imagine84 est un groupe d'épiceries sociales et solidaires en gestion directe. Ce groupe d'épiceries sociales et solidaires compte à ce jour huit épiceries dont deux basées dans le Gard (Roquemaure et Villeneuve). L'ouverture de ses épiceries dites : « Boutiques alimentaires et sociales » s'est effectuée sur sollicitation des municipalités. C'est une cogestion CCAS/Imagine84. Ce partenariat utilise l'expertise de chacun, compétences sociales pour le CCAS et gestion et logistique pour Imagine84.

<sup>18</sup> L'épicerie est dite solidaire lorsqu'elle est gérée par une association et social lorsqu'elle est portée par une institution

<sup>19</sup> Pour les épiceries sociales et solidaires qui ont signé une convention avec la banque alimentaire, le pourcentage des prix de vente des marchandises vendues au public bénéficiaire est fixé à 10 % de sa valeur marchande.

#### 4.5.1.2 Distribution de chèques ou de bons d'achat alimentaire

Les chèques et bons d'aide alimentaire sont distribués par 16,4 % des structures ayant répondu à l'enquête. Les CCAS font figure de référence dans ce mode de distribution (42,9 %) : quatorze émettent des chèques libres d'achat. Les autres déclarent distribuer des chèques et bons d'achat alimentaire ciblés sur les produits frais, les laitages, les céréales, la viande, le poisson, les surgelés ou encore les conserves.

À titre d'information, 23 structures ont précisé leur somme attribuée aux chèques et bons alimentaires. Elle s'élève à environ 200 000 euros. Un montant moyen par bénéficiaire ne peut pas être calculé du fait de la difficulté à déterminer le nombre de bénéficiaires, les modes de comptages étant variables d'une structure à l'autre.

Tableau 4 : Les produits ciblés par les chèques ou bons d'achat alimentaire

	n	%
Libre achat de produits	14	60,9
Ciblés sur les légumes	7	30,4
Ciblés sur les fruits	7	30,4
Ciblés sur les laitages	6	26,1
Ciblés sur les conserves	5	21,7
Ciblés sur les surgelés	5	21,7
Ciblés sur les céréales	4	17,4
Ciblés sur les viandes	4	17,4
Ciblés sur les poissons	4	17,4

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 – Exploitation ORS-LR

D'après certains acteurs rencontrés lors d'entretiens, l'attribution des bons ou chèques varie selon l'organisation des structures. Dans certains cas, ils sont ciblés lorsque l'aide alimentaire apportée ne suffit pas à assurer la diversité des produits ou lorsque le besoin est identifié dans un contexte précis. La tendance est une attribution pour une alimentation spécifique en complément des produits déjà distribués : par exemple, il peut être attribué un chèque à une famille avec enfant(s) pour compléter une aide pour laquelle les produits de base pour enfant sont indisponibles. À titre exceptionnel, les chèques peuvent également être attribués pour pallier une urgence temporaire mais critique. Ils peuvent également être distribués dans la situation où une famille bénéficie d'un accompagnement social, venant en appui d'une démarche de soutien social déjà engagée. Le montant est souvent attribué en fonction de la charge familiale, des revenus du foyer et du reste à vivre.

Il existe aussi le chèque d'accompagnement service ou dit chèque d'accompagnement personnalisé.

### 4.5.1.3 Distribution de produits alimentaires et de repas

Parmi les structures ayant déclaré distribuer des colis et repas, 97,3 % d'entre elles affirment faire de la distribution à partir d'un point fixe. 2,7 % ont un mode de distribution différent : soit à la demande, à domicile, ou encore sous mode d'accompagnement des familles pour leurs achats en supermarché. 2,7 % déclarent avoir un stand mobile, dont trois structures dans l'Hérault (une association nationale, une association autonome et un hébergement social), et une dans les Pyrénées-Orientales (une association nationale).

Tableau 5 : Lieux de distribution

	n	%
Point d'accueil fixe	183	97,3
Stand mobile	4	2,1
Autre	5	2,7

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 – Exploitation ORS-LR

Les acteurs de l'aide alimentaire expliquent lors des entretiens que cette distribution de produits alimentaires et de repas permet souvent de gérer l'urgence même si la réalité est une prise en charge plus durable du fait de l'aggravation des situations de précarité. Dans ce mode de distribution, le contact avec la personne bénéficiaire du soutien alimentaire leur semble parfois limité. Le mode opératoire est souvent la présentation d'un bon d'accès contre la livraison d'un colis ou l'accès à un repas chaud. La convivialité est souvent de mise (accueil, aménagement des lieux...) mais, au-delà, un accompagnement social est nécessaire pour aller au-delà de la seule gestion de l'urgence.

### 4.5.2 Diversification et croisement des modes de distribution

Parmi les 213 structures ayant répondu, 84,0 % pratiquent un seul mode de distribution et 16,0 % plusieurs modes. Les structures ayant un seul mode de distribution effectuent à 69,5 % de la distribution de colis ou repas. Ce mode opératoire (distribution de colis, repas) est avant tout une distribution d'aide matérielle souvent en réponse à une situation d'urgence, ce qui peut en partie expliquer le peu de diversification dans ses modes de distribution. En revanche, seulement 5,2 % de ces structures au mode de distribution unique sont des épiceries sociales et solidaires.

À côté de la distribution classique d'aide alimentaire sous forme de colis ou de repas (la plus ancienne des pratiques caritatives), tendent à se développer d'autres modes de distribution comme l'épicerie sociale et la distribution de chèques ou bons d'achat. Ces derniers induisent davantage un accompagnement social du bénéficiaire et donc une prise en charge plus globale de sa situation de précarité. Par exemple, les épiceries sociales et solidaires qui sont adhérentes à l'Andes doivent répondre obligatoirement au principe « de lutte contre l'exclusion sans favoriser l'assistanat, de respecter la liberté des personnes et de promouvoir leur insertion durable ». Pour le moment, peu d'épiceries sociales et solidaires sont adhérentes mais elles semblent de part leur statut d'épicerie répondre à ce principe de respect d'autonomie des personnes aidées. Ce type de distribution

(épicerie sociale ou solidaire) s'inscrit dans un accompagnement personnalisé, et de par sa vocation dans un schéma de diversification des modes de distribution. De plus, la mise en place de ce type de structure demande un investissement financier certain mais aussi une connaissance aiguisée de la "filière" d'aide alimentaire en termes d'approvisionnement et d'organisation ; c'est pourquoi elles sont souvent portées par des associations nationales ou des CCAS.

#### 4.5.3 Les périodes d'activité

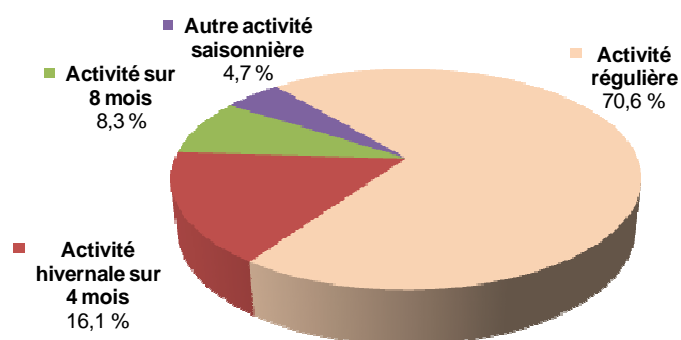
Parmi les 214 structures ayant répondu, 70,6 % ont une activité régulière sur toute l'année et 29,4 % ont une activité saisonnière.

16,3 % des structures ayant renseigné cet item, ont une activité seulement hivernale de décembre à mars (35 structures concernées dont 33 sont des antennes des Restos du cœur et 2 sont des associations autonomes), soit une activité continue pendant quatre mois.

8,3 % des structures ont une activité discontinue pendant huit mois : une activité hivernale couplée avec une activité soit estivale (2,8 %) soit automnale (5,5 %). Les 12 structures qui ont une activité hivernale couplée avec une activité d'intersaison (8 mois d'ouverture de décembre à mars puis de mai à juin et enfin de septembre à octobre) sont des antennes des Restos du cœur. Sur les 6 structures qui ont une activité hivernale et estivale (7 mois d'ouverture de novembre à mars puis de juillet à août), 4 sont des restos du cœur et 2 sont des CCAS.

50,8 % des structures ayant répondu acceptent de recevoir des personnes au-delà des heures d'ouverture et à la demande des services sociaux. Seulement 8,7 % ont développé des plages horaires particulières pour certains publics : comme les personnes en formation et les salariés.

**Graphique 5 : Période d'activité des structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête**

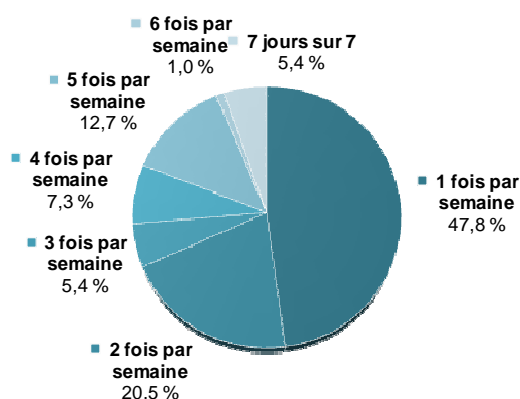


Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

#### 4.5.4 Les fréquences d'ouverture

Parmi les 205 structures ayant précisé leur fréquence d'ouverture, près d'une structure sur deux ouvre ses portes au public une fois par semaine et une sur cinq a une fréquence d'ouverture de deux fois par semaine. En moyenne, les structures sont accessibles au public 2 à 3 fois par semaine : 2,41 [+/- 1,8].

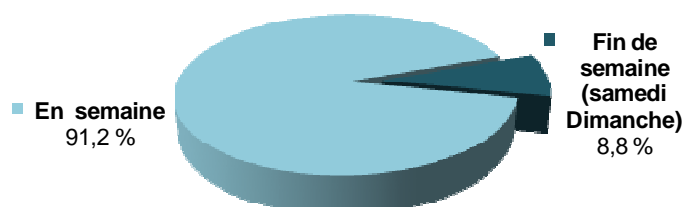
Graphique 6 : Fréquence d'ouverture des structures ayant répondu à l'enquête



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Plus de neuf sur dix affirment ouvrir leurs portes au public en semaine uniquement et moins d'une sur dix en fin de semaine uniquement.

Graphique 7 : Période d'ouverture des structures ayant répondu à l'enquête



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

#### 4.5.5 Les activités en lien avec l'aide alimentaire

Les activités en lien avec l'aide alimentaire sont par exemple : l'atelier cuisine, la conception de menus, le conseil lors des achats, l'information sur l'hygiène alimentaire, l'information sur la santé, l'information sur l'équilibre alimentaire et les jardins d'insertion.

**Tableau 6 : Activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire proposées par les structures ayant répondu à l'enquête**

	Associations nationales		Associations autres*		CCAS		MLI	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Atelier cuisine	9	20,9	29	67,4	5	11,6	0	0,0
Conception de menus	9	26,5	23	67,6	2	5,9	0	0,0
Conseils lors des achats	14	37,8	21	56,8	2	5,4	0	0,0
Information sur l'hygiène alimentaire	56	59,6	31	33,0	6	6,4	1	1,1
Information sur la santé	19	35,2	31	57,4	3	5,6	1	1,9
Information sur l'équilibre alimentaire	54	59,3	32	35,2	5	5,5	0	0,0
Jardins d'insertion	1	16,7	4	66,7	1	16,7	0	0,0

\* Les associations non nationales et les hébergements sociaux

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 – Exploitation ORS-LR

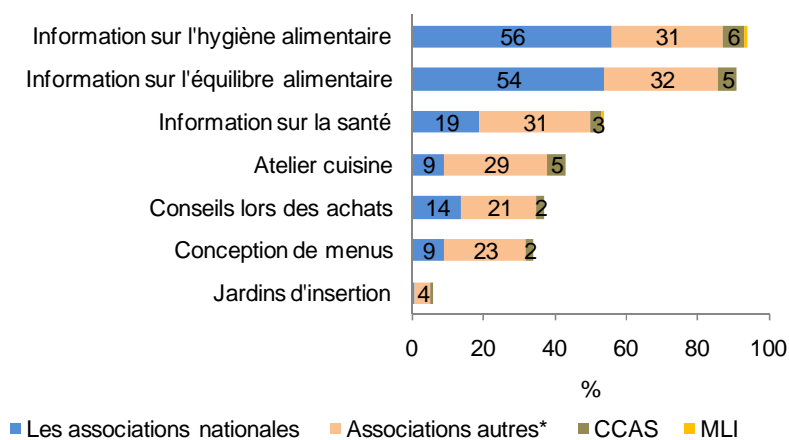
Les ateliers cuisines (67,4 %) et la conception de menus (67,6 %) sont, pour plus des deux tiers, des activités exercées par les associations non nationales et les hébergements sociaux, la plupart du temps accompagnées par la Banque alimentaire et sa diététicienne.

Également, les conseils lors des achats (56,8 %) et l'information sur la santé (57,4 %) sont majoritairement mis en place par les « autres » associations et les hébergements sociaux.

L'information sur l'hygiène (59,6 %) et l'équilibre alimentaire (59,3 %), sont des activités portées dans un cas sur deux par des associations nationales.

Les jardins d'insertion sont des activités d'accompagnement (66,7 %) mis en œuvre par des associations autonomes et hébergements sociaux dans un cas sur trois.

**Graphique 8 : Nombre de structures ayant répondu à l'enquête et proposant des activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire**



\* Les associations non nationales et les hébergements sociaux

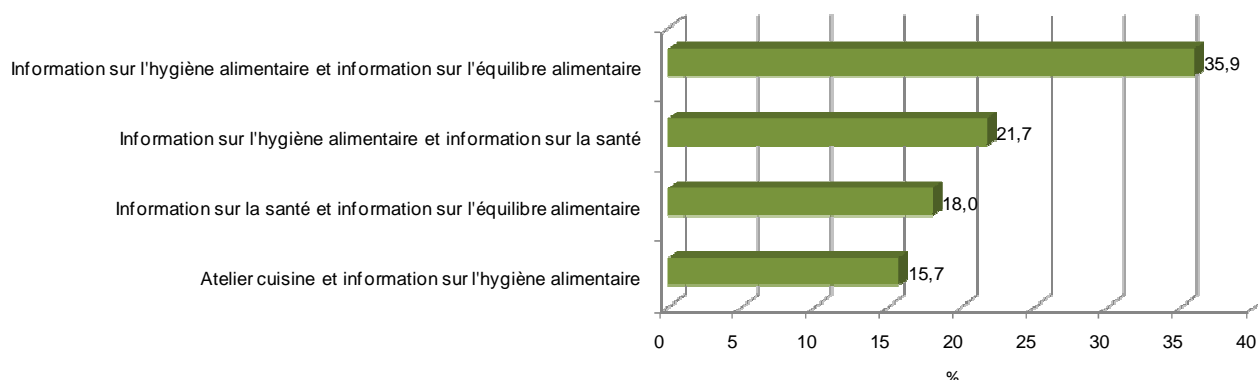
Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Lorsque des structures proposent plusieurs activités en lien avec l'aide alimentaire, nous avons cherché si des associations particulières d'activité apparaissaient. Les résultats obtenus montrent le caractère limité de ces associations. Seules ont été retenues les associations d'activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire pratiquées par au moins une structure sur cinq.

L'activité d'information sur l'hygiène alimentaire et celle sur l'équilibre alimentaire sont pour deux structures sur cinq ayant répondu (35,9 %) des activités associées et conduites au sein de leurs structures. L'information sur l'hygiène alimentaire et l'information sur la santé sont pour plus d'une structure sur cinq (21,7 %) des activités associées et conduites au sein de leurs structures. L'information sur la santé et l'information sur l'équilibre alimentaire sont pour 15,7 % des activités associées et conduites au sein de leurs structures.

L'atelier cuisine, la conception des menus, le conseil lors des achats et les jardins d'insertion sont des activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire plus rarement couplées à une autre activité. Cela pose la question du choix de la méthode et du choix du type d'information véhiculée lors de ces ateliers, mais aussi la question des objectifs transversaux de ces activités d'accompagnement mises en place dans certaines structures d'aide alimentaire. Par exemple, dans une approche supposée d'éducation et de promotion à la santé, pourquoi à l'activité des jardins d'insertion ne voit-on pas ou peu associer les activités sur l'équilibre alimentaire, sur l'hygiène alimentaire, sur la santé et de la conception de menus ?

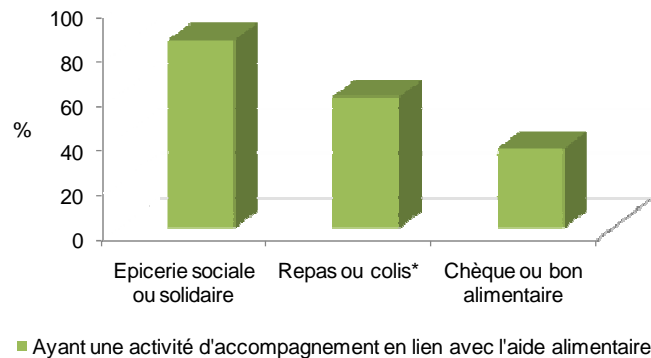
**Graphique 9: Pourcentage des activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire associées à une deuxième activité par une même structure ayant répondu à l'enquête**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Le mode de distribution de l'aide alimentaire a une influence sur l'existence d'une activité d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire. La proportion des structures ayant déclaré une activité d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire est plus élevée chez les structures de type "épicerie sociale et solidaire" (84,4 %) que celles déclarant faire uniquement de la distribution de repas ou de colis (58,8 %) ou celles déclarant distribuer uniquement des chèques ou bons alimentaire (35,5 %).

**Graphique 10 : Activité d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire selon le mode de distribution**



\*on considère la distribution de « repas ou colis » pratiquée comme mode de distribution unique

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 -Exploitation ORS-LR

Lors des entretiens, des acteurs de l'aide alimentaire précisent que les activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire, permettent outre un soutien social et un renforcement de l'autonomie, un renforcement de l'estime de soi dans le partage des savoirs et des savoirs faire des bénéficiaires. Certains acteurs de l'aide alimentaire parlent de « valorisation des compétences de chacun ». Il est parfois difficile, rapportent-ils, de faire adhérer la personne à des ateliers d'accompagnement collectifs pour différentes raisons en lien avec la situation même de rupture sociale du bénéficiaire. Grâce à des ateliers ou activités d'accompagnement, certains acteurs ont l'impression de répondre à un besoin réel au-delà de l'aide alimentaire, ils parlent de réconciliation sociale pour des personnes en rupture. « Leurs moyens n'ont pas changé mais eux ont changé » raconte une bénévoles en parlant de certains bénéficiaires. Les activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire apparaissent comme un outil dans l'accompagnement social des bénéficiaires.

## 4.6 Le public

### 4.6.1 Public bénéficiaire

Moins d'une structure sur deux déclare utiliser un outil informatique de suivi des bénéficiaires soit 44,7 % des 217 structures ayant répondu à l'enquête.

La question du public bénéficiaire a été un frein dans le remplissage du questionnaire. Le constat de cette difficulté réside dans les critères de comptage des bénéficiaires propres à chaque structure. Par exemple, pour une structure, deux bénéficiaires représentent deux individus ayant bénéficié au moins une fois dans l'année, d'une aide alimentaire. Pour une autre, deux bénéficiaires peuvent être un seul et même individu ayant bénéficié deux fois dans l'année d'une aide alimentaire. Il n'a donc pas été possible de répondre à cette question selon les critères que nous avons tentés d'harmoniser afin d'être au plus près de la réalité des comptages de chacun.

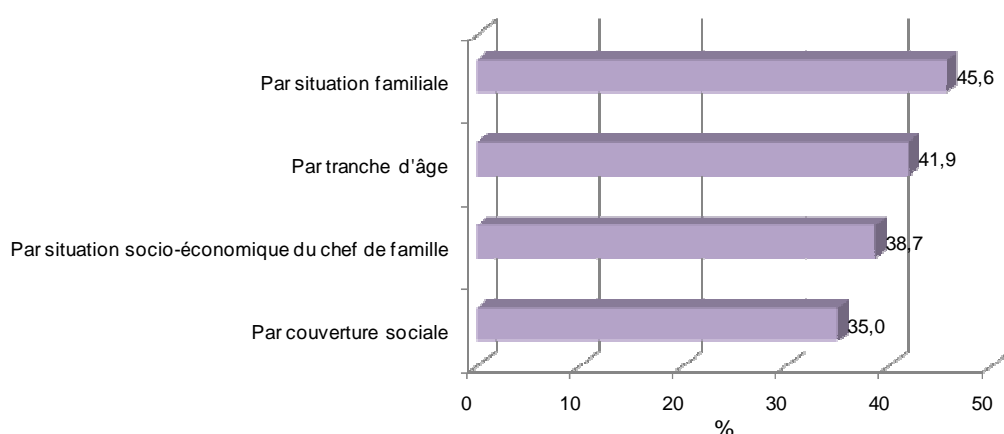


Les données obtenues lors de l'enquête postale concernant l'accueil des bénéficiaires dans les structures d'aide alimentaire selon une répartition par âge, par situation familiale, par situation socio-économique du chef de famille et par revenus fiscaux n'ont pas été exploitées. Elles comportent les biais explicités ci-dessus, et ne présentent aucune concordance avec les différentes enquêtes nationales. Ces données apparaissent donc seulement en annexe de l'étude. (Cf. Annexe 4)

Nous avons choisi de mettre en exergue la capacité des structures à renseigner le nombre des bénéficiaires accueillis dans les points de distribution.

Moins d'une structure sur deux (45,6 %) est en capacité, selon ses propres critères, de renseigner le nombre de bénéficiaires selon la situation familiale de celui-ci. Encore moins (41,6 %) a eu la possibilité de renseigner le nombre de bénéficiaires par tranche d'âge. Un peu plus d'un tiers a pu renseigner le nombre de bénéficiaires selon la situation socio-économique du chef de famille (38,7 %) et selon la couverture sociale de celui-ci (35,0 %).

**Graphique 11 : Pourcentage des structures en capacité de quantifier le nombre de leurs bénéficiaires selon les catégories de classification énoncées et ayant répondu à l'enquête**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 -Exploitation ORS-LR

77 structures ont pu chiffrer leur nombre de bénéficiaires pour au moins un mode d'hébergement énoncé dans l'enquête.

Pour ses 77 structures, un tiers des bénéficiaires est en logement durable (36,0 %) et à peu près autant logé à titre gratuit (32,0 %). La proportion de personnes sans logement fixe est une part importante des bénéficiaires de l'aide alimentaire déclaré par ces 77 structures (29,4 %). Le taux de logement durable se justifie par la proportion de personnes ayant un accès à l'aide alimentaire dans une période d'urgence de leur vie professionnelle (perte soudaine d'un emploi) de personnes âgées en attente d'ouverture de droits (perte du conjoint).

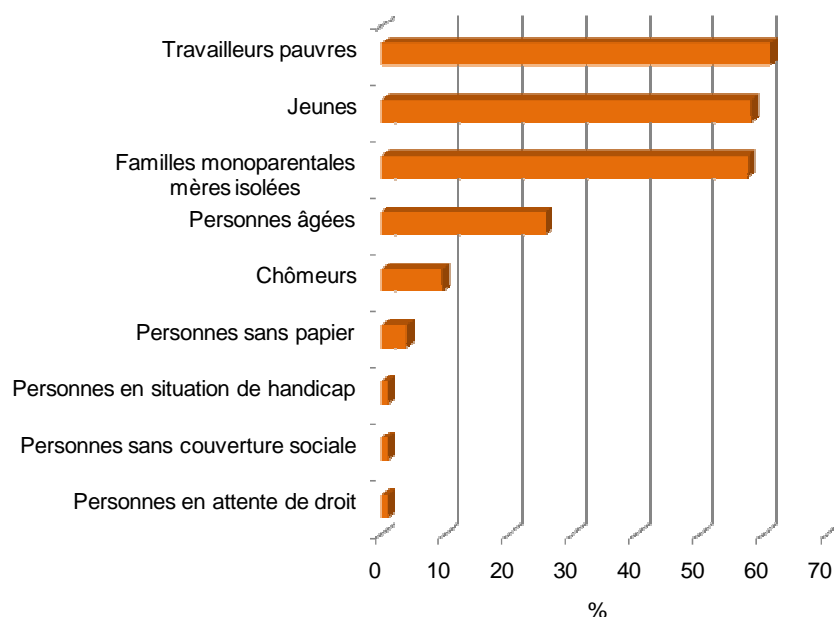
#### 4.6.2 Perception de l'évolution des profils des bénéficiaires

Il n'existe pas un profil type de la personne ayant recours à l'aide alimentaire, comme il n'existe pas de profil unique de la précarité ou de l'insécurité alimentaire. De plus en plus, l'insécurité alimentaire atteint les classes moyennes. De nouvelles personnes en situation de précarité viennent augmenter les chiffres déjà importants des personnes en détresse passagère ou durable.

À la question posée dans le questionnaire d'enquête : « Quelle est, selon vous, la proportion de nouvelles personnes dans la population que vous suivez au cours de l'année 2009 ? », 122 structures ont répondu et 32,7 % estiment que la population nouvelle représente moins d'un cinquième de leurs bénéficiaires. Dans des proportions moins importantes, 27,1 % estiment que la nouvelle population atteint entre un et deux cinquièmes des bénéficiaires. Pour près d'un tiers des structures (29,5 %), le taux de nouvelles personnes suivies dans leur structure est estimé entre deux cinquièmes et la moitié des bénéficiaires. Pour une sur dix (10,6 %), cette estimation de nouvelles personnes s'élève à plus de 60 % de leurs bénéficiaires.

À la question posée dans le questionnaire : « Quelle est votre perception de l'évolution des caractéristiques du bénéficiaire sur les cinq dernières années ? », 105 structures se sont exprimées. 61 % ont le sentiment que le nombre de bénéficiaires "travailleurs pauvres" a augmenté sur les 5 dernières années. Plus d'une structure sur deux (58,1 %) estime que les jeunes ont de plus en plus recours à l'aide alimentaire et 41,0 % pensent que le nombre de mères isolées est en augmentation. Notons que ces résultats sont basés sur les réponses à une question ouverte et que les représentations que nos interlocuteurs peuvent avoir de telle ou telle catégorie de population peut varier. Ainsi, par exemple, le terme « mères isolées » ne signifie pas forcément que la mère est sans contact avec le père de ses enfants mais qu'il s'agit d'une femme séparée ou divorcée ayant la garde de ses enfants.

**Graphique 12 : Perception de l'évolution des caractéristiques des bénéficiaires sur les cinq dernières années**



Source: Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

## 4.6.3 Modalités d'accès

### 4.6.3.1 Orientation des bénéficiaires

203 structures ont répondu à cet item et plusieurs choix de réponses ont été possibles. Dans près de sept cas sur dix (69,0 %), le bouche à oreille constitue le moyen d'orientation le plus fréquent vers une structure d'aide alimentaire et dans deux tiers des cas (66,5 %) ce sont les services sociaux. Dans trois cas sur dix (29,6 %), les demandeurs sont orientés par d'autres associations.

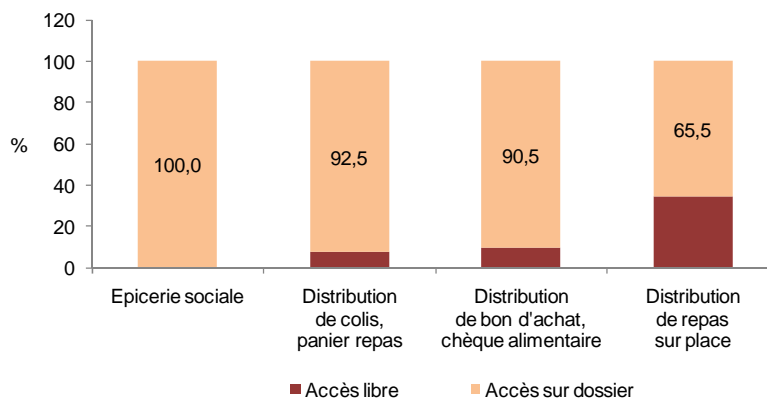
### 4.6.3.2 Accès à l'aide alimentaire

L'accès à l'aide alimentaire pour les demandeurs peut être soit en accès libre, soit sur dossier.

Le dossier d'inscription est un dossier permettant d'évaluer selon les structures, la situation familiale et la socio-économique de la personne accueillie.

D'après certains acteurs de l'aide alimentaire rencontrés lors des entretiens, le reste à vivre de la personne est pris en compte. Également le seuil d'endettement, s'il y a lieu, peut-être demandé. Les justificatifs administratifs sont dès lors demandés à la personne accompagnée. Chaque structure possède un mode différent d'évaluation de dossier d'inscription bien que dans les grandes lignes leurs évaluations soient similaires.

Graphique 13 : Mode d'accès à l'aide alimentaire



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

L'accès sur dossier est systématique pour les épiceries sociales et solidaires ayant répondu. Dans ce cadre-là, les dossiers sont évalués par un bénévole de la structure (59,4 %), par les services sociaux locaux (50,0 %) ou par un travailleur social de la structure (31,3 %).

L'accès sur dossier pour la distribution de colis, panier repas, est la procédure pour 92,5 % d'entre elles. Les dossiers sont évalués à 73,6 % par un bénévole de la structure et à 26,4 % par les services sociaux.

Pour 90,5 % des structures distribuant chèque et bon d'achat, l'accès se fait sur dossier. 39,4 % des dossiers sont évalués par un travailleur social de la structure, 36,4 % par les services sociaux et dans un tiers des cas par un bénévole de la structure (33,3 %).

Les structures distribuant des repas sur place utilisent cette procédure pour 65,5 % d'entre elles. Le dossier est évalué par un travailleur social pour 31,0% d'entre elles et pour 27,6 % par un bénévole de la structure.

L'accès libre est un mode de fonctionnement que l'on retrouve surtout pour la distribution de repas sur place (34,5 %) et la distribution des chèques et bons d'achat (9,1 %) puis également la distribution de paniers repas (7,5 %).

**Tableau 7 : Personnes en charge de l'évaluation du dossier d'inscription pour une aide alimentaire (Choix multiples pour la personne qui évalue le dossier)**

	Distribution de repas sur place		Distribution de colis, panier repas		Distribution de chèques et bons d'achat		Épiceries sociales	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Accès libre	10	34,5	12	7,5	3	9,1	0	
Par un travailleur social de la structure	9	31,0	23	14,5	13	39,4	10	31,3
Par un bénévole de la structure	8	27,6	117	73,6	11	33,3	19	59,4
Par les services sociaux	4	13,8	42	26,4	12	36,4	16	50,0
Par d'autres associations	2	6,9	4	2,5	3	9,1	1	3,1
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>****</b>	<b>159</b>	<b>****</b>	<b>33</b>	<b>****</b>	<b>32</b>	<b>****</b>

0 valeur manquante

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

#### 4.6.3.3 Participation financière ou contrat de projet des bénéficiaires

Un tiers (33,2 %) des 202 structures ayant répondu demande une participation financière aux bénéficiaires dans la distribution d'aide alimentaire (hors épicerie sociale et solidaire) et 2,8 % demandent une participation sous forme de service (aide à la gestion...).

Parmi les structures demandant une participation pécuniaire, le montant moyen par personne est compris, le plus souvent entre 1 € et moins de 2 € (39,3 %). Dans 28,6 % des cas, le montant est compris entre 2 € et moins de 3 € et dans 16,1 % des cas, il est inférieur à 1 €. Elles sont également 16,1 % à demander une participation supérieure à 3 €. Le contrat de projet des bénéficiaires existe pour 15,6 % des 196 structures ayant répondu à la question mais il est systématique pour tous les bénéficiaires pour 7,3 % d'entre elles.

Le contrat de projet consiste en un suivi personnalisé de la situation socio-économique de la personne. C'est un contrat d'engagement qui inscrit la personne accompagnée dans une démarche de réinsertion sociale.

#### 4.6.3.4 Les limites de l'accès à l'aide alimentaire

Parmi les 169 structures ayant répondu, deux tiers (68,0 %) estiment que les limites de l'accès à l'aide alimentaire sont dues au profil du bénéficiaire ne correspondant pas aux conditions d'accès. Ensuite, le manque de personnel salarié ou bénévole freine l'accès à l'aide alimentaire pour une structure sur quatre (25,4 %) ayant répondu. L'équipement est la troisième raison la plus fréquente énoncée par 12,4 % des structures. Rappelons que les acteurs de l'aide alimentaire identifiés dans cette enquête sont majoritairement des personnes bénévoles.

## 4.7 Les moyens

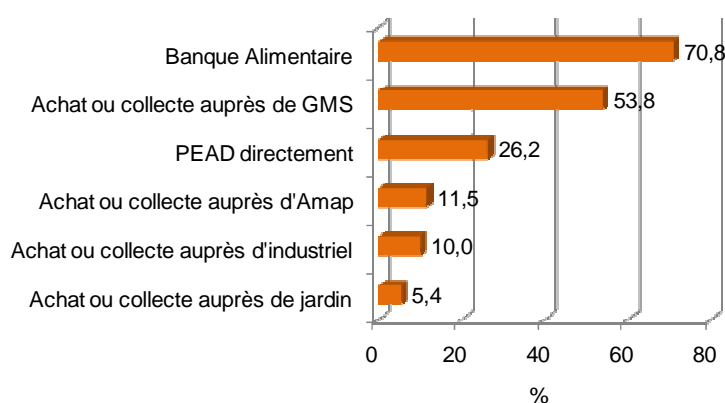
### 4.7.1 Mode d'approvisionnement et moyens matériels

#### 4.7.1.1 Fournisseurs

130 structures ont renseigné au moins un mode d'approvisionnement (réponse à choix multiples).

Le fournisseur principal est la Banque Alimentaire : 70,8 % des structures s'y approvisionnent, les produits fournis sont issus du PEAD et PNAA. Les grandes et moyennes surfaces (GMS) représentent le deuxième mode d'approvisionnement : 53,8 % des structures collectent ou achètent des produits alimentaires auprès de ces GMS. Moins d'une structure sur cinq (16,9 %) a pour fournisseurs des Amap<sup>20</sup> ou jardins d'insertion.

Graphique 14 : Les principaux fournisseurs des structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Parmi ces 130 structures, plus de la moitié (52,3 %) ont un mode d'approvisionnement unique c'est-à-dire un seul fournisseur dont les deux tiers ont pour fournisseur exclusif la Banque alimentaire et accèdent par ce biais aux denrées du PEAD/PNAA. Un quart est formé par les structures inscrites dans un

<sup>20</sup> Amap : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

réseau national accédant directement aux denrées du PEAD/PNAA (Secours populaire, Croix-Rouge et Restos du Cœur).

47,7 % des structures ont un mode d'approvisionnement diversifié. La quasi-totalité de ces structures (96,8 %) s'approvisionne entre autres auprès de la Banque alimentaire ou ont un accès direct aux denrées du PEAD/PNAA.

Certaines tentent de favoriser le commerce de proximité en s'approvisionnant dans les épiceries locales. L'échange de marchandises entre structures est également possible. D'autres initient des conventions avec des coopératives agricoles ou des entreprises agricoles locales comme par exemples : le Ctifl<sup>21</sup>, Imagine84, Solidarité paysanne Bouche du Rhône.

#### 4.7.1.2 Fréquence d'approvisionnement

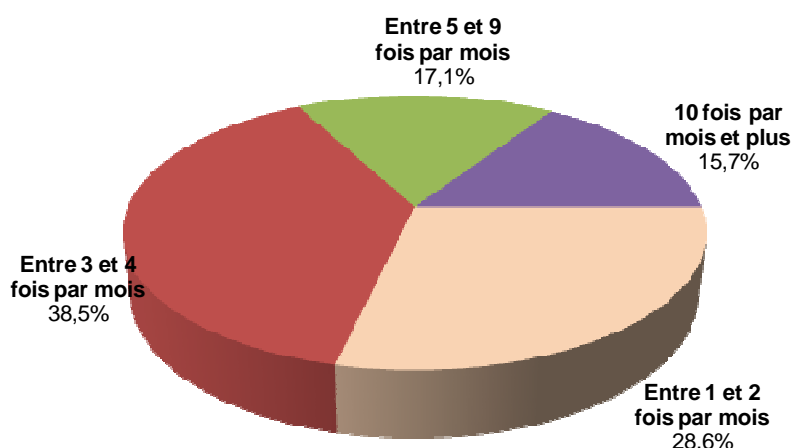
La fréquence moyenne d'approvisionnement est de 7 fois par mois. Elle est extrêmement variable, comme l'indique l'écart-type  $\pm 10$ , soit un écart-type supérieur à la moyenne (7 fois par mois). Il est important de noter que seulement 70 structures ont renseigné cet item. L'approvisionnement auprès de la banque alimentaire ou PEAD directement semble évoluer autour d'une fois par semaine en moyenne selon les structures. Plus des deux tiers des structures (67,1 %) s'approvisionnent une à quatre fois par mois.

La fréquence d'approvisionnement est un élément important qui peut conditionner la possibilité ou non de proposer des produits frais et, par conséquent, la qualité et l'équilibre nutritionnel des colis et paniers de denrées proposés. On constate que plus du quart (28,6 %) des structures qui nous ont répondu ont un approvisionnement au mieux toutes les quinze jours. À cela s'ajoute plus du tiers des structures qui s'approvisionnent entre une fois par semaine et une fois tous les 10 jours (38,6 %). Ainsi, avec un approvisionnement au mieux hebdomadaire, plus des deux tiers des structures se trouvent sans doute en difficulté pour proposer des produits frais dans les colis et paniers et, par conséquent, assurer une aide alimentaire équilibrée sur le plan nutritionnel.

Les questions de mobilité, d'acheminement, de respect de la chaîne du froid et de manutention sont essentielles à l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire. La collecte auprès des Amap ou des GMS semble nécessiter une mobilité plus fréquente et donc un effectif suffisant pour assurer la manutention au moins trois fois par semaine. La majorité des structures fonctionnent sur un mode de bénévolat ce qui en termes de disponibilité et de moyens reste un problème central.

<sup>21</sup> Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes

Graphique 15 : Fréquence d'approvisionnement par mois des structures



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

#### 4.7.1.3 Distances d'approvisionnement

Un quart des structures ayant renseigné cet item accède directement aux denrées du PEAD/PNAA et parmi elles près de la moitié (48,5 %) parcourt plus de 50 km pour s'approvisionner.

Parmi les structures s'approvisionnant à la Banque Alimentaire et ayant renseigné cet item (soit deux tiers), un quart (25,5 %) parcourt plus de 50 km pour s'approvisionner.

Les structures effectuant des achats ou des collectes auprès des industriels, des Amap, des GMS et des jardins parcourent moins de 50 km pour s'approvisionner.

#### 4.7.1.4 Freins à l'approvisionnement<sup>22</sup>

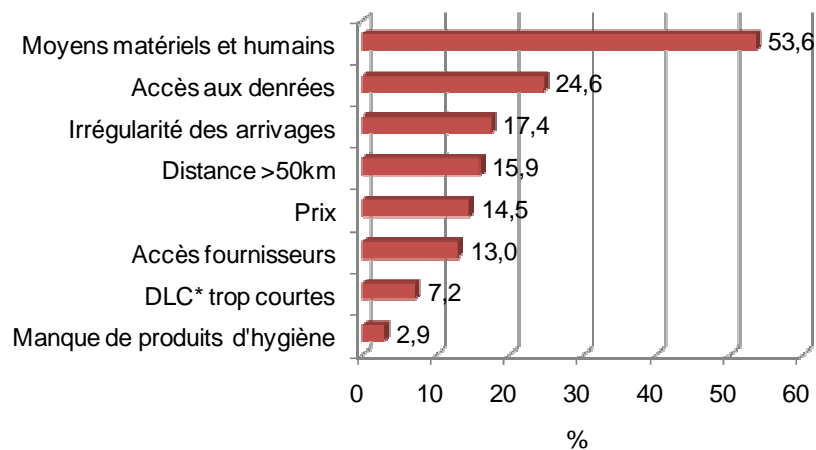
79 structures se sont exprimées dont 5 qui disent ne pas connaître de frein dans leur approvisionnement.

Les moyens matériels et humains sont pour plus d'une structure sur deux (53,6 %) un frein à leur propre approvisionnement. L'accès aux denrées est pour presque une structure sur quatre une difficulté à l'approvisionnement (24,6 %). Pour ces structures, la mobilité pose le problème à l'accès.

De plus, 17,4 % considèrent que l'irrégularité des arrivages de marchandise est un obstacle à un approvisionnement de qualité de leur structure (c'est-à-dire une disponibilité des denrées de base). Le prix des denrées et l'accès aux fournisseurs sont cités en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> position, à respectivement 14,5 % et 13,0 %. L'accès au fournisseur fait référence au manque d'opportunité en termes d'accès aux GMS

<sup>22</sup> Les réponses à cet item ont été exploitées à partir d'une question ouverte de l'enquête.

**Graphique 16 : Les freins à l'approvisionnement énoncés par les structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête**



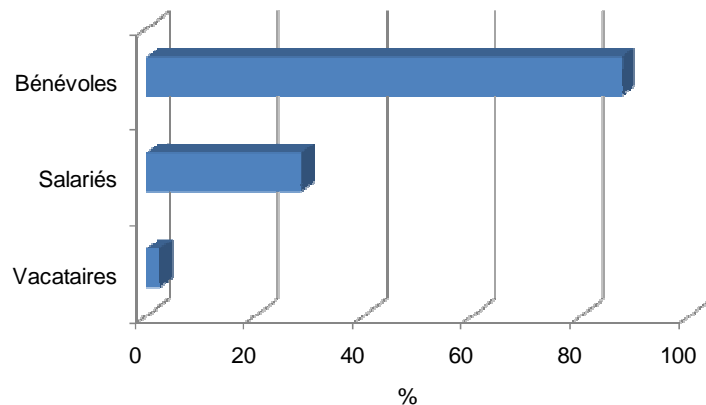
\* Date limite de consommation

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

#### 4.7.2 Moyens humains

Pour les 200 structures ayant donné des précisions sur les moyens humains dont elles disposent, 87,5 % ont recours à des bénévoles. Plus d'un quart des structures (28,5 %) emploie des salariés (nombreux contrats emploi solidarité) et seulement 2,5 % intègrent des vacataires, souvent des travailleurs sociaux ou conseillers en économie sociale et familiale.

**Graphique 17 : Moyens humains dédiés à l'aide alimentaire**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

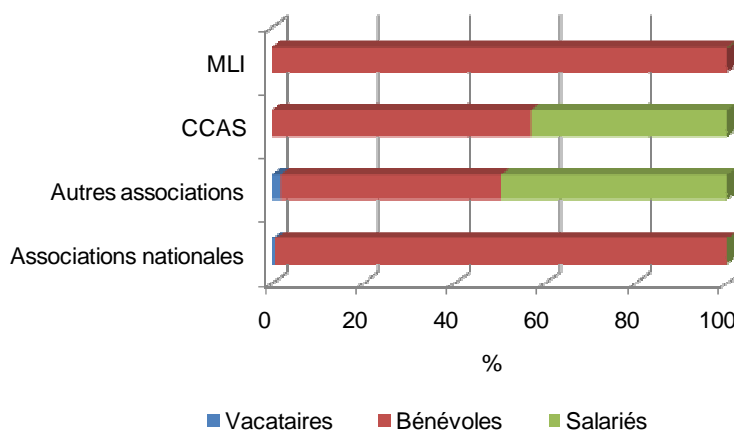
Parmi les 57 structures déclarant employer des salariés, près de deux tiers sont des associations non nationales et des hébergements sociaux. Près d'une sur cinq est une association nationale, 17,5 % sont des CCAS et 1,8% sont des MLI.

Parmi les 175 structures déclarant avoir recours aux bénévoles, Plus des deux tiers sont des associations nationales. 40,0 % sont des associations non nationales et des hébergements sociaux et moins d'une sur dix est un CCAS.



Parmi les 5 structures ayant déclaré employer des vacataires, 60,0 % sont des associations nationales et 40,0 % sont des associations non nationales et des hébergements sociaux.

**Graphique 18 : Pourcentage des catégories d'acteurs de l'aide alimentaire répartis dans l'ensemble des structures ayant renseigné cet item**



\* Les associations non nationales et les hébergements sociaux

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

#### 4.7.2.1 Les « qualifications professionnelles »

Les chiffres obtenus lors des réponses laissent à penser que les structures ayant répondu avaient leur propre interprétation de la définition de « qualification professionnelle » au sens de formation suivie et non de qualification diplômée. L'interprétation de cette question a donc peut-être été erronée pour une partie des répondants.

À la question : « Parmi les salariés et bénévoles de votre structures, trouve-t-on des personnes ayant des qualifications professionnelles dans les domaines [cités] ? », les structures déclarent avoir des bénévoles qualifiés majoritairement en accueil et écoute (78,9 %) et en administration et gestion (60,5 %). Les acteurs salariés sont généralement qualifiés en travail social (66,7 %) et en administration et gestion (61,7 %). Dans le domaine de la nutrition santé, les acteurs bénévoles et salariés sont respectivement qualifiés pour 27,2 % et 21,7 % des structures ayant répondu. Dans les deux catégories, très peu semble qualifié en médiation culturelle. De façon plus ou moins homogène qu'ils soient bénévoles ou salariés, les acteurs présentent les qualifications énoncées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : « Qualifications » des acteurs de l'aide alimentaire (choix multiples)

« Qualification »	Bénévoles n=114		Salariés n=60	
	n	%	n	%
Accueil, écoute	90	78,9	34	56,7
Administration, gestion	69	60,5	37	61,7
Travail social	44	38,6	40	66,7
Hygiène, sécurité	37	32,5	14	23,7
Nutrition santé	31	27,2	13	21,7
Conduite d'entretien	28	24,6	20	33,3
Animation sociale	22	19,3	17	28,3
Médiation culturelle	6	5,3	3	5,1

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

#### 4.7.2.2 Formations proposées

Parmi les 203 structures concernées, trois sur quatre (75,4 %) proposent des formations en lien avec l'aide alimentaire, à leurs bénévoles et leurs salariés. Les formations proposées ont été sélectionnées selon les données de qualifications initialement récoltées ci-dessous.

Majoritairement, les bénévoles et salariés bénéficient de formations en lien avec l'accueil et l'écoute : 75,0 % pour les bénévoles et 47,4 % pour les salariés. De la même manière, les bénévoles (65,4 %) et les salariés (55,3 %) sont majoritairement formés dans le domaine de l'hygiène et la sécurité. De façon homogène, les deux catégories d'acteurs reçoivent une formation en nutrition santé. En revanche, très peu ont accès à une formation en médiation culturelle, 3,7 % pour les bénévoles et 5,3 % pour les salariés.

Tableau 9 : Formations proposées aux acteurs de l'aide alimentaire (choix multiples)

Formations proposées	Bénévoles n=136		Salariés n=38	
	n	%	n	%
Accueil, écoute	102	75,0	18	47,4
Hygiène, sécurité	89	65,4	21	55,3
Nutrition santé	67	49,3	16	42,1
Administration, gestion	64	47,1	11	28,9
Conduite d'entretien	23	16,9	6	15,8
Travail social	20	14,7	7	18,4
Animation sociale	9	6,6	3	7,9
Médiation culturelle	5	3,7	2	5,3

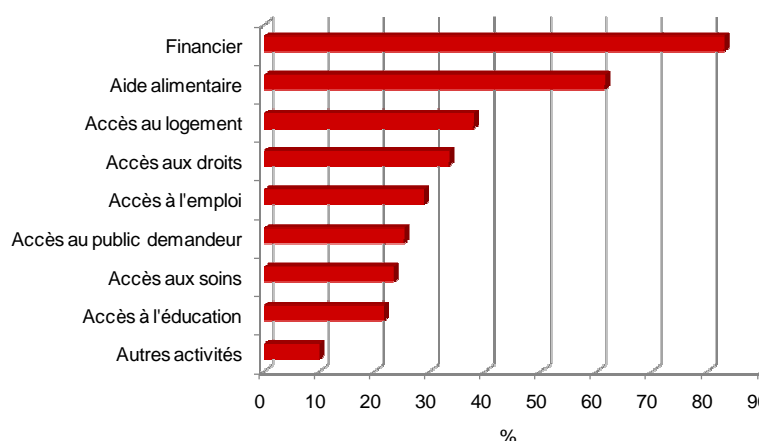
Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

## 4.8 Partenariats

180 structures ont renseigné cet item. Plus de deux tiers des structures (82,9 %) affirment avoir un partenariat financier et près de deux tiers (61,3 %) assurent être en partenariat avec une structure d'aide alimentaire, il s'agit surtout de partenariat avec la banque alimentaire. Seulement, une structure sur cinq (21,4 %), a développé un partenariat pour un accès à l'éducation. Si l'on considère l'accès aux droits, l'accès au logement, l'accès à l'éducation, l'accès à l'emploi comme relevant de l'accompagnement social, alors, les structures ayant répondu n'ont majoritairement pas de partenariat dans le domaine de l'accompagnement social. De même seulement 23,4 % affirment avoir un partenariat pour un accès aux soins.

Les institutions et les associations, rencontrées lors des entretiens, expriment dans l'ensemble le souhait d'une meilleure collaboration avec les dispositifs de lutte contre la précarité. En particulier, les acteurs associatifs souhaiteraient plus d'informations sur l'accompagnement social des personnes qui sont adressées par les services sociaux, ce souhait ayant pour objectif d'améliorer et mieux cibler l'accompagnement des personnes au sein des structures d'aide alimentaire. Pour les structures rencontrées, le lien social reste le nerf d'un accompagnement efficient et pertinent.

**Graphique 19 : Les partenariats des structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête**



Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

## 4.9 L'aide alimentaire et les jeunes

Le diagnostic santé jeunes régional de 2008-2009 a montré qu'un étudiant sur six (15,0 %) est en situation de précarité et que presque un apprenti sur deux (44,0 %) et les deux tiers des jeunes en insertion (74,5 %) sont également en situation de précarité.<sup>23</sup>

61 structures sur 217 ayant répondu (28,1 %) déclarent accueillir des bénéficiaires âgés entre 18-24 ans.

Nous avons pu, d'une part, établir le profil des structures ayant répondu à l'enquête et accompagnant les jeunes dans le domaine de l'aide alimentaire, et d'autre part, mieux cerner l'accompagnement de ces jeunes en situation de précarité et

<sup>23</sup> Diagnostic Santé jeune-Conseil Régional, Observatoire régional de la santé- Janvier 2009

d'insécurité alimentaire grâce à des entretiens menés auprès de ces structures d'accompagnement.

#### 4.9.1 Profil des structures accueillant des jeunes âgés de 18 ans à 24 ans

Près de la moitié des structures ayant renseigné cet item et accompagnant les jeunes (18-24 ans) en termes d'aide alimentaire (40,9 %) sont des associations non nationales et des hébergements sociaux. Un peu plus d'un tiers sont des associations nationales (36,1 %). Près d'une structure sur cinq déclarant accueillir des jeunes (19,7 %) est un CCAS et 3,3 % sont des MLJ/MLI.

Tableau 10 : Type de structure

	n	%
Associations autres*	25	40,9
Associations nationales	22	36,1
CCAS	12	19,7
MLI/MLJ	2	3,3
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>100,0</b>

\* Les associations non nationales et les hébergements sociaux

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Ces mêmes structures sont pour moins d'un tiers implantées dans l'Hérault (31,1 %) et plus d'un quart dans le Gard (26,2 %). La Lozère et les Pyrénées-Orientales hébergent respectivement plus d'une structure sur six (14,8 %). L'Aude en compte 13,1 %.

Tableau 11 : Département d'implantation

	n	%
Hérault	19	31,1
Gard	16	26,2
Lozère	9	14,8
Pyrénées-Orientales	9	14,8
Aude	8	13,1
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

La majorité de ces structures (54,1 %) a un territoire d'action de l'ordre d'une ou plusieurs communes. Plus d'une structure sur cinq (21,3 %) couvre un territoire d'échelon cantonal et 13,1 % ont une action limitée au quartier. Moins d'une sur dix a une action délimitant une zone type EPCI et 1,6 % ont une action départementale.

**Tableau 12 : Territoire couvert**

	n	%
Commune	33	54,1
Canton	13	21,3
Quartier	8	13,1
EPCI	6	9,8
Département	1	1,6
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>100,0</b>

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Près des deux tiers (65,0 %) des structures ayant déclaré accueillir des jeunes dans le cadre d'une aide alimentaire et ayant un mode de distribution unique, pratiquent la distribution de produits alimentaires sous forme de colis. Un cinquième distribue des chèques ou bons d'achat alimentaires. Plus d'une sur six (15,0 %) est une épicerie sociale.

**Tableau 13 : Mode distribution unique**

	n	%
Distribution pure de colis	39	65,0
Distribution de chèques ou bons d'achats	12	20,0
Épicerie sociale	9	15,0
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100,0</b>

1 valeur manquante

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Sur 61 structures affirmant accueillir des jeunes, 59,0 % proposent des activités d'accompagnement.

Dans plus des deux tiers des cas (70,5 %), les jeunes sont orientés par les services sociaux locaux vers les structures d'aide alimentaire. Dans un cas sur deux, ils sont orientés grâce au bouche à oreille et pour 32,8 % l'orientation est effectuée par d'autres associations, notamment les missions locales.

**Tableau 14 : Orientation des demandeurs âgés de 18 à 24 ans vers les structures d'aide alimentaire**

	n	%
Service sociaux locaux	43	70,5
Bouche à oreille	33	54,1
Autres associations	20	32,8
Autre	3	4,9

0 valeur manquante

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

Plus de quatre cinquième (88,3 %) des structures accueillant des jeunes assurent une activité régulière sur toute l'année. Seulement 11,7 % ont une activité saisonnière.

**Tableau 15 : Activité régulière**

	n	%
Régulière sur toute l'année	53	88,3
Saisonnière	7	11,7
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100,0</b>

1 valeur manquante

Source : Enquête «Panorama des structures d'aide alimentaire» réalisée en 2010-Conseil régional, Draaf – Exploitation ORS-LR

70,4 % des structures qui reçoivent des jeunes dans le cadre de l'aide alimentaire accueillent les personnes au-delà des heures d'ouvertures et à la demande des services sociaux.

**Tableau 16 : Recevoir des personnes au-delà des heures d'ouvertures à la demande des services sociaux**

	n	%
Oui	38	70,4
Non	16	29,6
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>100,0</b>

7 valeurs manquantes

Source : Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » - Conseil régional, Draaf - 2011 - Exploitation ORS-LR

#### 4.9.2 Accompagnement spécialisé des jeunes âgés de 18 à 25 ans

Afin de mieux comprendre l'accompagnement des jeunes en situation de précarité des entretiens ont été menés auprès de 3 MLI et du Crous.

Il en ressort que la prise en charge de la personne âgée de 18 à 25 ans par ces structures est une prise en charge de la précarité dans sa globalité. La sécurité alimentaire est certes une priorité, mais l'aide apportée sera d'ordre global : logements, factures d'énergies... Autant de budgets lourds qui sont, par nécessité, priorités par les jeunes dans les dépenses avant les besoins alimentaires.

Les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés (rupture familiale, accès à l'emploi, accès à la formation) peuvent être accompagnés par les MLI/MLJ. Sur l'ensemble des MLJ/MLI (17 pour la région Languedoc-Roussillon), seulement 3 s'étaient positionnées en tant que structure distribuant de l'aide alimentaire à titre exceptionnel. Les MLJ/MLI effectuent une prise en charge globale des besoins des jeunes et ce par l'intermédiaire du Fond d'aide aux jeunes en difficultés (FAJED). La MLI/MLJ fait une demande de FAJED avec une procédure d'urgence ou une procédure classique. Dans les situations d'urgence, le travailleur social de la MLI/MLJ effectue une demande auprès du Conseil général qui statue et ouvre une aide financière dite d'urgence. Dans les situations d'urgence, certaines MLJ/MLI

proposent des colis, des chèques ou bons d'achat alimentaire, mais elles proposent également une orientation vers les structures d'aide alimentaire telles que le Secours Populaire, les Restos du Cœur, des épiceries sociales et solidaires et bien d'autres. Dans la procédure classique, le Conseil général, la MLJ/MLI et un représentant de commune finançant le FAJED se réunissent en commission. Quand l'accord de la commission est posé, le Conseil général verse une somme sous un délai de 10 jours qui souvent va permettre de régler une dette d'énergie ou payer un loyer. Le FAJED est une aide de subsistance comme par exemple la subsistance alimentaire, et il soutient également les trajectoires d'insertion des jeunes.

Les situations sont individualisées, c'est pourquoi l'accompagnement par les MLJ/MLI est personnalisé. Il n'existe donc pas de grand principe d'orientation et de protocole de prise en charge vis-à-vis de l'aide alimentaire d'un jeune en difficultés, chaque situation étant une situation unique.

D'après les entretiens menés, les jeunes sollicitant les MLJ/MLI ont des itinéraires très précaires. Le diagnostic régional sur la santé des jeunes a montré que la plupart d'entre eux ont de bas niveaux de qualification : un tiers (36,4 %) ont un niveau Vbis ou VI et sont donc sans qualification et presque autant (34,9 %) a un niveau CAP ou BEP. Il peut s'agir de jeunes qui viennent d'autres régions pour travailler comme saisonniers et qui se retrouvent sans logement en fin de saison et en difficulté. Des jeunes en rupture familiale sont hébergés par des amis sur des modes très différents selon les situations mais souvent sans stabilité ni durée. Des jeunes sans qualification ni formation en perte de dynamisme social et d'estime de soi recherchent un soutien dans une possible perspective d'insertion sociale et professionnelle. Des jeunes sans domicile fixe qui un instant ou durablement sont en recherche d'un soutien et d'un accompagnement social.

Les étudiants en situation de précarité sociale ou financière peuvent être accompagnés par les Crous<sup>24</sup>. L'entretien effectué auprès du Crous amène les constats suivants. En termes d'aides sociales, les étudiants ont uniquement accès au Crous et aux aides de logements qui tiennent compte des revenus familiaux. Le Crous a pour vocation « de faciliter la vie des étudiants dans de nombreux domaines : restauration, logement, bourses, action sociale [...] ». Une commission des aides financières est mise en place par le Crous pour les étudiants en situation de précarité. Le Crous octroie ainsi une aide financière aux étudiants en difficultés et initie l'accès au resto U par l'alimentation financière d'une carte à recharge Monéo. Un repas complet en restos U coûte 3€. Les partenariats avec les structures d'aide alimentaire à proprement parler n'existent pas. Les étudiants s'orientent, d'eux-mêmes, vers les structures d'aide alimentaire.

Il peut s'agir de jeunes qui viennent d'autres régions pour travailler comme saisonniers et qui se retrouvent sans logement en fin de saison et en difficultés. Les jeunes accompagnés par le Crous sont des étudiants français ou étrangers. D'après les entretiens menés, de plus en plus d'étudiants en précarité sont issus de la classe moyenne. La précarité financière est constatée mais moins l'insécurité alimentaire. La famille de l'étudiant ne peut assurer les dépenses importantes type loyers et dépenses d'énergie mais assure plus facilement la sécurité alimentaire de leur enfant. Ces étudiants ont des profils multiples : boursier, non boursier mais rarement en situation de rupture familiale. Au niveau du Crous de Montpellier, une augmentation de la demande depuis 2008 est effective et s'est stabilisée en 2010 à un seuil de demandes toujours élevé par rapport à 2008.

<sup>24</sup> Centre régional des œuvres universitaires et scolaires

Quelques initiatives en lien avec l'alimentation ont fait jour, comme par exemple suite à un bilan santé établi en collaboration avec la caisse primaire d'assurance maladie, une MLJ a pris conscience des problèmes nutritionnels type hypertension et hypercholestérolémie chez les jeunes. Suite à ce diagnostic, des ateliers "cuisine" avec le soutien d'une diététicienne ont été mis en place. Les ateliers avaient pour thèmes « l'équilibre alimentaire et l'alimentation à petit budget ». Cependant, ces initiatives restent isolées. Dans le Gard des orientations vers des épiceries sociales et solidaires existent, elles sont provisoires (sur quatre mois) mais sont renouvelables.

Des actions en lien avec la médecine préventive autour de l'alimentation et petit budget ont également été initiées par le Crous de l'agglomération de Montpellier.

D'autres structures d'aide alimentaire, confirment la présence de jeunes parmi les bénéficiaires, sans pouvoir vraiment les quantifier.

L'aide alimentaire est un accès à l'alimentation pour les jeunes en situation de précarité visible grâce aux structures d'aide alimentaire ou structures d'accompagnement des jeunes et étudiants.

Deux questions sont posées : quel est le rôle rempli par les équipes de prévention spécialisée dans la région pour l'accès à l'alimentation des jeunes isolés de toutes structures d'accompagnement social ou d'aide alimentaire et comment identifier ces jeunes en difficultés précaires marginalisés ? Existe-il des moyens d'accès à l'alimentation alternatif à l'aide alimentaire pour ces mêmes jeunes ?

## 4.10 Identification des freins et leviers du recours à l'aide alimentaire

Des entretiens auprès des dispositifs d'aide alimentaire ont été menés dans la région. Au total, 25 structures réparties sur l'ensemble des cinq départements ont participé aux entretiens semi-directifs : 20 en face à face sur leur lieu de distribution et 5 par entretiens téléphoniques.

Les acteurs de l'aide alimentaire rencontrés en entretien ont ciblé un certain nombre de freins au recours à l'aide alimentaire mais ils ont aussi fait état des actions qui visent ou contribuent à l'amélioration du recours à l'aide alimentaire. La parole rapportée ici est donc celle des acteurs rencontrés.

En tout premier lieu, il est important de souligner que, dans nombre d'entretiens, la question de l'aide alimentaire a été abordée par nos interlocuteurs comme un droit fondamental, se plaçant au même titre que d'autres droits considérés comme tels dans notre société : le droit au logement, aux soins, à l'éducation, à l'emploi ...

### 4.10.1 L'accès

Les critères d'accès à l'aide alimentaire sont variables : nombre de personnes composant la famille, revenus du chef de famille, reste à vivre, taux d'endettement... Les critères varient car les missions des structures d'aide alimentaire diffèrent, allant de l'aide uniquement matérielle (accès à une simple distribution de colis) à un accompagnement social. Jusqu'à présent, aucun texte juridique, ni aucun bailleur commun ne contraignait les associations à permettre un accès à l'aide alimentaire selon des critères et des indicateurs identiques (*cf. infra* § 4.10.2). Cela leur confère une certaine autonomie d'action et leur permet de



s'adapter aux caractéristiques locales. Actuellement, ce mode d'organisation sans référentiel commun rend difficile, comme cela sera présenté dans la partie consacrée au public, une analyse des bénéficiaires.

Ainsi, dans la pratique, les critères d'accès divergent selon les structures d'aide alimentaire et parfois sur des critères identiques seuls les seuils d'accès diffèrent. Souvent d'origines et de valeurs différentes (caritatives, laïques...) les structures d'aide alimentaire varient dans leur mode de fonctionnement, leurs moyens et leurs actions. Les organisations dites nationales ont le plus souvent une organisation verticale c'est-à-dire du national vers le local. Elles respectent ainsi des conduites à tenir qui émanent des directions nationales pour une application locale. Les structures présentent sur un même territoire mais d'obédience différentes se concertent peu et ont donc peu de connaissances et d'échanges de leurs pratiques.

Cependant, certaines structures d'aide alimentaire rencontrées tentent d'organiser l'accès pour le limiter à un seul organisme pour chaque bénéficiaire et permettre ainsi un accès au plus grand nombre. Dans ce cadre, certaines organisations autonomes ou nationales parviennent à se rencontrer afin d'échanger en regard des populations accompagnées et ainsi éviter les doublons de demande d'accès à l'aide alimentaire.

Ces mêmes structures embauchent des bénévoles: acteurs ordinairement qualifiés dans l'écoute et la gestion administrative. Plus d'un quart des structures ayant participé à l'enquête emploie des salariés et, parmi elles, les deux tiers emploient des travailleurs sociaux. Ces données indiquent que les structures d'aide alimentaire se « professionnalisent » en regard des situations sociales de plus en plus hétérogènes et complexes.

L'accès actuel à l'aide alimentaire évolue au-delà du simple accès à une aide matérielle vers un accès au soutien social.

#### **4.10.2 Le public**

Le profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire s'est modifié. Les populations en situation de précarité augmentent de façon sensible. La configuration de la précarité évolue également. Aux personnes sans domicile fixe, et aux populations dites classiquement du quart-monde, s'ajoutent aujourd'hui les travailleurs pauvres, les retraités, les jeunes et les parents isolés. Si chaque catégorie est chiffrée d'une manière ou d'une autre par les structures d'aide alimentaire, comme chacune a sa propre méthode de comptage et de classification, il n'est pas possible actuellement, sur un territoire prédéfini, d'envisager une analyse du public ayant recours aux différents dispositifs.

Avec l'informatisation des structures d'aide alimentaire, le suivi des bénéficiaires tend à se perfectionner. Les structures s'équipent de logiciel de gestion des stocks et gestion des bénéficiaires. Reste à savoir si une harmonisation est possible à une échelle territoriale et non uniquement à l'échelle d'une organisation nationale. Dans le cadre du dispositif PEAD, les autorisés ont fixé des critères à remplir aux structures qui achemineront l'aide alimentaire jusqu'aux plus démunis. Pour cela, les structures doivent être en capacité de fournir certains indicateurs statistiques. Ceci devrait permettre une harmonisation des données et une meilleure connaissance des bénéficiaires sur un territoire donné.

### 4.10.3 La distribution

Le respect de l'équilibre alimentaire dans la distribution n'est pas toujours évident (indisponibilité et irrégularité des arrivages des denrées). Parmi les structures d'aide alimentaire rencontrées, chacune s'efforce de mettre en application les notions d'équilibre alimentaire dans leur distribution. Le respect de l'équilibre alimentaire dans le respect des choix alimentaires de la personne va au-delà de la distribution et fait l'objet d'un problème de santé publique, dans une société où la restauration rapide est privilégiée par rapport à la préparation culinaire et à l'élaboration de repas à partir de produits et légumes frais.

À l'échelle des structures d'aide alimentaire, les épiceries sociales et solidaires devraient permettre un plus large respect de l'équilibre alimentaire dans leur mode de distribution, car elles disposent souvent d'une plus grande disponibilité de produits variés et de produits frais. Mais la distribution des produits frais et variés est également interdépendante de la régularité d'arrivée des denrées, de la manutention disponible, de la capacité et mode d'approvisionnement, et des habitudes nutritionnelles des bénéficiaires. Par exemple, certaines structures ont une faible distribution de fruits et légumes, car elles observent peu de volonté des bénéficiaires d'y accéder par choix alimentaire ou par manque d'équipement ménager. D'autres ne distribuent pas de surgelés car elles n'ont pas la capacité matérielle de stockage.

Afin de respecter au mieux l'équilibre alimentaire des colis, des structures s'efforcent de compléter leur distribution par des modes d'approvisionnement alternatifs. Certains s'orientent vers des producteurs locaux, d'autres investissent dans les produits des jardins ou Amap.

Les activités d'accompagnement sont un atout dans la distribution de l'aide alimentaire. Du soutien social, à l'accompagnement dans la gestion d'un budget notamment pour une alimentation à moindre coût, du simple échange de recette, à des formations sur l'équilibre alimentaire, ou encore des ateliers autour du jardin comme par exemple cette initiative dans l'Hérault où un jardin solidaire a été initié par les usagers et avec le soutien du CCAS pour l'accompagnement. Les personnes font le choix d'être en contact avec l'agriculture, et être capable de s'investir dans une relation de proximité, d'entraide entre les gens et autour de la distribution. Elles partagent des parcelles de jardin potager avec un espace collectif et d'autres parcelles avec une maison de retraite et un centre de loisir.

Autant d'actions qui permettent à travers des ateliers collectifs ou des accompagnements individuels de renforcer l'estime de soi, l'autonomie des personnes accompagnées et redonner à la personne la conscience de sa valeur et de ses compétences. L'accompagnement social est inscrit dans l'aide alimentaire.

L'accueil mis en place par les structures d'aide alimentaire est un atout dans la distribution. Pour une personne en difficultés, la démarche de se présenter et demander le soutien d'une structure d'aide alimentaire est vécue comme un échec, "je ne pensais pas en arriver là un jour" a dit une personne bénéficiaire de l'aide alimentaire. L'image de "mendicité" et non "d'accompagnement social" circule encore dans les représentations, qu'ont certaines personnes, des dispositifs d'aide alimentaire. De nombreux acteurs de l'aide alimentaire affirment que le premier contact avec la personne en situation de précarité est décisif dans l'acceptation pour cette personne d'un accompagnement matériel et ou social mais avant tout dans la construction d'un lien de confiance avec la personne accompagnée.

#### 4.10.4 Les moyens matériels et humains

Les moyens matériels et humains sont cités par les structures d'aide alimentaire comme étant la première cause freinant l'approvisionnement (plus d'une structure sur deux). Force est de constater que le premier frein réside dans le fait que la majorité des structures fonctionne sur le bénévolat. Deuxième frein, les structures interrogées s'accordent pour signifier une réduction des subventions. Dans ces conditions, la difficulté première de ces organismes d'aide alimentaire demeure le manque de moyens logistiques de transport et de stockage des denrées alimentaires comme les produits et légumes frais. Il est également impossible dans ce cadre, d'envisager une multiplication des sources d'approvisionnement en vue d'une diversification des produits, la disponibilité des personnes bénévoles n'étant pas extensible à souhait.

Lors de l'enquête, les fournisseurs cités comme importants sur la scène de l'aide alimentaire sont le PEAD, la Banque alimentaire, et Imagine84 cité par les structures du Gard. Les sources d'approvisionnement sont donc peu variées.

Pour de nombreuses structures, la multiplicité des sources d'approvisionnement permettrait une diversité des denrées et une sécurité de leur disponibilité. Certaines structures font le choix de ne pas adhérer à la Banque Alimentaire pour préserver leur autonomie. D'autres ont souhaité ou souhaitent encore multiplier les partenariats et expriment la nécessité d'être mis en contact avec des producteurs locaux. Là encore, deux difficultés ont fait obstacle et peuvent encore faire barrage à la mise en œuvre : le prix des denrées et l'acheminement des marchandises.

Des tentatives de mise en réseau et de mise en commun des commandes pour obtenir une variété des produits et une réduction des prix ont vu le jour dans la région. Le frein à l'initiative a été la capacité logistique des structures concernées à porter le projet de mise en commun des approvisionnements.

Dans les Pyrénées-Orientales, des structures d'aide alimentaire ont organisé une mise en commun de leur approvisionnement. C'est le cas de Messidor à Perpignan. Messidor est une mutualisation de sept associations. L'approvisionnement, la manutention et la distribution ont été regroupés sous l'égide d'une plateforme commune. Cette plateforme de mutualisation des moyens souhaite ouvrir le réseau à de nouvelles structures.

Dans ce contexte de besoins et de difficultés en termes d'approvisionnement, peut-il être envisagé par les structures d'aide alimentaire d'adhérer à des systèmes d'approvisionnement alternatifs à ceux déjà existant ?

## 5. Discussion

### 5.1 Les limites de l'étude

Les limites de ce travail viennent principalement du taux de réponses que nous avons obtenu. Le recensement des structures en amont a été effectué de façon large en combinant différentes sources d'informations : annuaires régionaux de lutte contre l'exclusion d'une part, nutrition santé d'autre part, mobilisation des carnets d'adresses des structures « têtes de réseau » intervenant dans l'aide alimentaire au premier rang desquelles le réseau des banques alimentaires, identification sur les sites internet des associations caritatives de leurs points de distributions de l'aide alimentaire, mobilisation des unions départementales des CCAS, etc. Ainsi plus de 630 structures ou points de distribution de l'aide alimentaire ont été identifiés. Chacune d'entre elles a été contactée par courrier à plusieurs reprises et nous avons fait en sorte que l'information sur ce travail soit diffusée au travers des différents réseaux qui interviennent sur le territoire du Languedoc-Roussillon. Malgré cela, nous n'avons obtenu « que » 331 réponses. Parmi elles, il s'est avéré que près d'un quart des structures recensées comme pouvant potentiellement être un acteur de l'aide alimentaire n'identifiait pas ce champ dans les activités qu'elles exercent.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce taux relativement faible de réponses (mais supérieur à celui qui a pu être observé pour des enquêtes nationales de type relativement proche) :

- Tout d'abord, il n'est pas impossible que nombre de petites structures n'aient pas répondu à notre sollicitation du fait de la charge de travail induite et de l'apparente complexité de certaines questions, notamment celles décrivant la population des bénéficiaires pour lesquelles il s'est avéré que peu de structures étaient en réelle possibilité d'y répondre. Dans un contexte de ressources limitées, il est tout à fait possible que certaines structures aient préféré concentrer leurs efforts sur leur mission première.
- D'une manière proche, il est possible que certaines structures recensées initialement aient fermé avant la phase d'enquête postale (quelques retours de questionnaires pour adresses erronées plaident en ce sens). Un certain nombre de non réponses peuvent également être le fait de structures ne se considérant pas comme actives dans le domaine de l'aide alimentaire et qui, en conséquence, n'ont pas jugé utile de répondre. Rappelons que, parmi les structures répondantes, la proportion de structures non actives dans l'aide alimentaire était de près d'un quart (23 %) et que cette proportion est sans doute encore plus élevée parmi les non répondants.
- Ensuite, il s'est avéré que notre travail en région s'est télescopé avec des démarches d'enquête menées en même temps ou peu de temps auparavant par d'autres institutions. Cet excès de sollicitations a pu jouer en notre défaveur. En parallèle, il s'avère que l'enquête a coïncidé avec la mise en place de (nouveaux) logiciels dans les structures d'aide alimentaire afin d'être en mesure de répondre aux demandes à venir de caractérisation des populations bénéficiaires par les autorités en charge de l'organisation de l'aide alimentaire.
- Enfin, certains réseaux associatifs n'étaient pas en mesure de différencier l'activité de leurs différents points de distribution de l'aide alimentaire, élément important pour nous dans un objectif d'état des lieux / panorama de cette aide alimentaire dans la région. Si certains (trois) de ces réseaux

nous ont donné des réponses groupées au niveau d'un département, il n'est pas impossible que d'autres aient préféré ne pas nous répondre du fait de leur difficulté à répondre à notre demande.

Cependant, ces limites sont des points qui alimentent également, d'une certaine manière, ce panorama des structures d'aide alimentaire. Le constat peut être fait -ou plutôt ce travail confirme le constat- que l'aide alimentaire est constituée d'un tissu important de structures, nombre d'entre elles étant de petite taille et agissant sur un territoire limité. Ces structures ont une certaine fragilité et développent peu de liens avec les autres acteurs du territoire.

Au-delà de ces structures recensées et caractérisées au cours de ce travail, il est clair que sur le territoire coexistent également nombre de groupes informels qui ponctuellement, à la fois dans le temps et dans l'espace, apportent une aide alimentaire ou un secours à des personnes en difficultés. Ces actions, souvent menées par des groupes restreints de personnes, ne s'inscrivent dans aucun réseau ou structure qui puisse être facilement identifiés. Pourtant, il est clair que cet apport est sans doute non négligeable pour nombre de concitoyens et témoignent des efforts de solidarité qui peuvent être menés à des niveaux très modestes.

Malgré ces limites, on peut sans doute affirmer que ce travail permet de broser un panorama d'une partie non négligeable du dispositif d'aide alimentaire dans la région. La mobilisation de nombre d'associations et d'acteurs, tant au niveau du comité de pilotage que par la mobilisation pour répondre au questionnaire ou participer aux entretiens menés montre que le thème traité est d'importance pour nombre d'acteurs et qu'il existe une réelle attente face à l'information produite pour une meilleure coordination des acteurs entre eux.

## 5.2 Les constats

À l'issue de ce travail, un certain nombre de constats peuvent être posés :

- Il est ressorti des entretiens que nombre d'acteurs souhaitent que la question de l'aide alimentaire se pose comme un droit fondamental au même titre que l'emploi, le logement, l'éducation...
- Même si des exemples de collaboration ont pu être apportés çà et là, une impression d'ensemble se dégage nettement de ce travail autour de la question du manque de contact entre les différents acteurs. Ceux-ci mettent eux-mêmes en avant le cloisonnement des réseaux et le peu de contacts développés entre structures sur le terrain. Le mode d'organisation choisi, basé en partie sur des structures nationales définissant leurs modalités d'action pour des territoires vastes laisse peu de place au développement des partenariats locaux. Or nombre de structures sur le terrain appelle de leurs vœux des collaborations plus étroites afin d'être plus efficaces et d'apporter une aide mieux adaptée aux personnes en ayant besoin. Cette question se retrouve, mais exprimée différemment, au niveau de la collaboration entre les acteurs associatifs intervenant dans l'aide alimentaire et les acteurs du service public de l'aide sociale.
- Le constat peut être fait également que les structures qui nous ont répondu utilisent de façon importante les dispositifs liés au PEAD et au PNAA pour avoir accès aux denrées qu'ils vont distribuer. Dans une région où le niveau de production de denrées alimentaires est important, une réflexion

est sans doute à mener pour penser d'autres modes d'approvisionnement. Pour chacun des acteurs - qu'ils distribuent directement ou indirectement les produits issus du PEAD/PNAA – ceci permettrait sans doute une diversification de la composition des paniers ou colis distribués et permettraient de renforcer le côté qualitatif de cette aide au-delà de son côté quantitatif, au combien important.

- L'examen de l'implantation des lieux de distribution de l'aide alimentaire en les mettant en regard de données démographiques et sociales (au travers du prisme limité des minima sociaux) montre que la question de rendre accessible l'aide alimentaire à des populations isolées qui pourraient en avoir besoin reste posée de façon claire. La concentration des lieux de distribution sur les zones où le nombre d'habitants est élevé répond certes au besoin des populations en situation de précarité ou qui sont proches de ces situations qui sont souvent plus nombreuses dans ces zones. Cependant, une part non négligeable de la population reste quand même à distance des points de distribution. Les acteurs rencontrés ont mis en avant les difficultés matérielles qu'ils ont à apporter de l'aide à ces populations. Une réflexion mérite d'être menée pour essayer de répondre à cet important problème. Une mutualisation de moyens entre acteurs pour y arriver est sans doute une piste à explorer.
- Enfin, ce travail a confirmé la difficulté, pressentie, à caractériser le profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Si une lecture par les organisations nationales semble possible, même si un travail d'harmonisation des méthodes est nécessaire, une lecture par territoire semble difficile du fait de méthodes trop disparates entre organismes. Pourtant, pour répondre au souhait de chacun d'apporter de façon plus efficace, et si possible plus efficiente, l'aide alimentaire à la population qui en a besoin, ce type d'analyse va s'avérer indispensable. La mise en place de l'habilitation réglementaire des structures d'aide alimentaire souhaitant bénéficier de contributions publiques devrait apporter un début de solution à cette question puisqu'une série d'indicateurs sera à compléter pour les structures ayant accès, directement ou indirectement, aux denrées du PEAD et du PNAA.

## 6. Bibliographie

### Dossiers de presse

- Deux programmes nationaux pour l'aide alimentaire, Santé & Petit budget N°45 Avril 2009
- Hausse des prix, nouveau visage de la précarité, Croix-Rouge Française, 17 Avril 2008
- Les épiceries solidaires, Alimentation et précarité N°21 Avril 2003
- L'insécurité alimentaire pour raisons financières en France, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, La lettre n°4 juin 2010
- Populations précarisées : L'accessibilité de l'alimentation, La santé de l'homme, n°402 Juillet Aout 2009
- Programme de développement de l'Aide Alimentaire : mieux coordonner et développer l'existant, Santé et petit budget 04/2009, n°45, p. 7
- L'épicerie solidaire est un lieu de promotion de la santé, La santé de l'homme n°395, Mai/ juin2008, p 43-44
- Faire les poubelles pour manger: l'écosystème fragile du glaneur, La santé de l'homme n°402, p 33-35

### Enquêtes

- Enquête auprès des associations partenaires de la Fédération des Banques Alimentaires et des personnes accueillies Pratiques et opinions à l'égard des critères d'attribution de l'aide et focus particulier sur les personnes accueillies ayant un emploi, Institut CSA, N°0800171 Juillet 2008
- Aide alimentaire et travailleurs pauvres, Santé et petit budget N°44 janvier 2009
- Abena 2004 2005, Christine César, publié par InVS 2006
- Consultation pour la banque alimentaire, « l'aide alimentaire, c'est quoi ? Pour qui ? », Enquête auprès de la Fédération des Banques Alimentaires et des personnes accueillies, Résultat d'enquête de l'Institut CSA, N°0800171 Juillet 2008
- E3A (Enquête auprès des Associations d'aide Alimentaire), Constance Bellin, Anne-Gwenhael Dauphin, Katia Castetbon, Nicole Darmon, Unité de Recherche en Épidémiologie Nutritionnelle (UMR Inserm/Inra/Cnam) et Unité de Surveillance et d'Épidémiologie Nutritionnelles (InVS/Cnam) 2005
- Les épiceries sociales partenaires des Banques Alimentaires, FFBA Fédération française des Banques Alimentaires, résultats de l'enquête menée en 2007
- Portrait des personnes accueillies, Situation et attentes des Associations et C.C.A.S. partenaires, Comparaison des résultats nationaux et de la BA 34, Enquête CSA d'avril 2006, Résultats présentés par Mr Béréziat.

- Contraintes budgétaires et choix alimentaires, INSERM / INRA décembre 2005, France CAILLAVET, Nicole DARMON, N°3-4 -DECEMBRE 2005
- Glaneurs dans les villes, Étude monographique, Centre d'étude et de recherche sur la philanthropie, Janvier 2010
- Situation nutritionnelle en France en 2006 selon les indicateurs d'objectif et les repères du Programme national nutrition santé (PNNS), InVS, 2006
- Impacts de la mise à disposition de fruits et de légumes frais auprès de populations ayant recours à l'aide alimentaire, Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté, Octobre 2009
- L'aide alimentaire en France, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère du logement et de la ville, Plan d'action, juin 2009
- Le PEAD, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Ministère du logement et de la ville, Plan d'action, juin 2009
- Le plan régional d'offre alimentaire, Virginie Grzesiak, Draaf, Plan d'action, mars 2010
- Expertise sur la situation de terrain de l'aide alimentaire aux plus démunis et la mise en place d'un suivi statistique et qualitatif des bénéficiaires de l'aide alimentaire, Département Évaluation des Politiques Sociales du CREDOC, Rapport d'expertise, Septembre 2009
- L'aide alimentaire de l'Union européenne en faveur des personnes démunies: une évaluation des objectifs, ainsi que des moyens et des méthodes utilisés, Journal officiel de l'Union européenne 25.9.2009



## 7. Table des illustrations

Tableau 1 : Répartition des structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête selon le département .....	18
Tableau 2 : Répartition des structures d'aide alimentaire par département ayant répondu à l'enquête .....	25
Tableau 3 : Mode de distribution selon le département (n=213)* .....	32
Tableau 4 : Les produits ciblés par les chèques ou bons d'achat alimentaire .....	34
Tableau 5 : Lieux de distribution .....	35
Tableau 6 : Activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire proposées par les structures ayant répondu à l'enquête .....	38
Tableau 7 : Personnes en charge de l'évaluation du dossier d'inscription pour une aide alimentaire (Choix multiples pour la personne qui évalue le dossier) .....	44
Tableau 8 : « Qualifications » des acteurs de l'aide alimentaire (choix multiples).....	50
Tableau 9 : Formations proposées aux acteurs de l'aide alimentaire (choix multiples).....	50
Tableau 10 : Type de structure.....	52
Tableau 11 : Département d'implantation .....	52
Tableau 12 : Territoire couvert .....	53
Tableau 13 : Mode distribution unique.....	53
Tableau 14 : Orientation des demandeurs âgés de 18 à 24 ans vers les structures d'aide alimentaire .....	53
Tableau 15 : Activité régulière .....	54
Tableau 16 : Recevoir des personnes au-delà des heures d'ouvertures à la demande des services sociaux .....	54
Carte 1 : Implantation des structures recensées en amont de l'enquête .....	16
Carte 2 : Implantation des structures ayant répondu à l'enquête et population communale en 2007.....	19
Carte 3 : Implantation des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête et population bénéficiaire du RSA en nombre .....	20
Carte 4 : Implantation des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête et population bénéficiaire de la CMUC en nombre .....	21
Carte 5 : Population bénéficiaire de l'ASV en nombre et implantation des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête .....	22
Carte 6 : Couverture territoriale des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête .....	23
Carte 7 : Implantation des structures recensées et couverture territoriale des dispositifs d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête .....	24
Carte 8 : Implantation des points de distributions gérés par les associations nationales ayant répondu à l'enquête .....	26
Carte 9 : Implantation des autres associations ayant répondu à l'enquête* .....	27
Carte 10 : Implantation des CCAS et MLI distribuant de l'aide alimentaire.....	28
Graphique 1 : Répartition des structures ayant répondu à l'enquête selon leur catégorie (en %).....	17
Graphique 2 : Répartition des structures ayant répondu à l'enquête selon le territoire couvert .....	29
Graphique 3 : Dates de création des structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête.....	31
Graphique 4 : Mode de distribution en % selon le type de structure ayant répondu à l'enquête .....	32
Graphique 5 : Période d'activité des structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête.....	36
Graphique 6 : Fréquence d'ouverture des structures ayant répondu à l'enquête.....	37
Graphique 7 : Période d'ouverture des structures ayant répondu à l'enquête .....	37
Graphique 8 : Nombre de structures ayant répondu à l'enquête et proposant des activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire.....	38
Graphique 9 : Pourcentage des activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire associées à une deuxième activité par une même structure ayant répondu à l'enquête .....	39
Graphique 10 : Activité d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire selon le mode de distribution .....	40
Graphique 11 : Pourcentage des structures en capacité de quantifier le nombre de leurs bénéficiaires selon les catégories de classification énoncées et ayant répondu à l'enquête.....	41
Graphique 12 : Perception de l'évolution des caractéristiques des bénéficiaires sur les cinq dernières années.....	42
Graphique 13 : Mode d'accès à l'aide alimentaire.....	43
Graphique 14 : Les principaux fournisseurs des structures d'aide alimentaire* ayant répondu à l'enquête .....	45
Graphique 15 : Fréquence d'approvisionnement par mois des structures.....	47
Graphique 16 : Les freins à l'approvisionnement énoncés par les structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête.....	48
Graphique 17 : Moyens humains dédiés à l'aide alimentaire .....	48
Graphique 18 : Pourcentage des catégories d'acteurs de l'aide alimentaire répartis dans l'ensemble des structures ayant renseigné cet item.....	49
Graphique 19 : Les partenariats des structures d'aide alimentaire ayant répondu à l'enquête .....	51

## 8. Annexes

### Annexe 1 : Composition du comité de pilotage

ORGANISME	FONCTION	Nom
<b>ANDES</b>	Animatrice régionale Languedoc-Roussillon	<i>VERNHES Céline</i>
<b>ARS</b>	En charge du PRAPS	<i>DEBAYE Valérie</i>
<b>Banque Alimentaire</b>	Président	<i>BEREZIAT Alain</i>
	Responsable des ateliers cuisines et études sur la nutrition	<i>DANIEL Claude</i>
<b>Conseil général de l'Aude</b>	Chargé des relations les CCAS/associations	<i>ANDRE BENOIT Christian</i>
	Directrice départementale de la solidarité	<i>LAMUR BAUDREU Anne-Claude (à confirmer)</i>
<b>Conseil général du Gard</b>	Chargé du partenariat associatif au sein de la Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion	<i>SAVINIEN Christian</i>
<b>Conseil général de l'Hérault</b>	Chef de service mission cohésion sociale	<i>COSME Béatrice</i>
		<i>ARNAUD Ségolène</i>
<b>Conseil général de Lozère</b>	Chef du Service Insertion Direction de la Solidarité Départementale	<i>ATGE Sandra</i>
<b>Conseil général des PO</b>	Direction de l'économie sociale	<i>MOULICHON Isabelle</i>
<b>Conseil régional</b>	Directrice de la santé	<i>ROUGY Beatrice</i>
	Chargée de missions	<i>LAURE Julie</i>
<b>Croix-Rouge Française 34</b>	Président Départemental	<i>GENS Richard</i>
<b>DRAAF</b>	Chargée de mission Pôle offre alimentaire	<i>COLIN Nathalie</i>
		<i>GRZESIAK Virginie</i>
<b>DRJSCS</b>	Conseillère technique en travail social	<i>PERRIN LACOUR Marie</i>
<b>INRA</b>		<i>PATUREL Dominique</i>
<b>IREPS</b>	Chargée de projet	<i>LE BIHAN Geneviève</i>
<b>Restos du Cœur</b>	Présidente de l'association départementale	<i>VEZINHET Françoise</i>
<b>Secours Populaire Français</b>	Fédération du Gard	<i>AKOPIAN Charles</i>
	Fédération de l'Hérault	<i>FROMEN Paul</i>
	Coordinatrice Région	<i>DECAMPS Astrid</i>
<b>UDCCAS 30</b>		<i>PAGES Christel</i>
		<i>GARCIA Maria-Dolorès</i>
<b>UDCCAS 34</b>	Permanente	<i>CANDELA Pascale</i>
	Coordinatrice	<i>WEBER Patricia</i>
<b>ORS LR</b>	Directeur	<i>LEDESERT Bernard</i>
	Stagiaire chargée d'étude	<i>PAMARD Katia</i>

## Annexe 2 : Questionnaire d'enquête



### "PANORAMA DES STRUCTURES D'AIDE ALIMENTAIRE" Enquête sur les lieux distribuant de l'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon

**Veillez à bien lire l'ensemble du questionnaire avant de commencer à le compléter.**

Une version électronique de ce questionnaire est disponible. Vous pouvez la télécharger :

[www.ors-lr.org/questionnaireaidealimentaire.pdf](http://www.ors-lr.org/questionnaireaidealimentaire.pdf)

#### 1. Identification du lieu de distribution de l'aide alimentaire

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Commune : .....  
 Tél : ..... Fax : .....  
 Courriel : .....

Nom et coordonnées de la personne contact sur le lieu de distribution :  
*(Ce nom ne sera pas publié dans un répertoire mais sert uniquement à l'ORS pour vous contacter afin d'obtenir des renseignements complémentaires ou des précisions) :*

Nom : ..... Fonction : .....  
 Tel : ..... Courriel : .....

Quelle est l'année d'ouverture de ce lieu de distribution ? .....

Quel est le territoire couvert par ce lieu de distribution ? (complétez la ou les ligne(s) correspondante(s))

Quartier.....  
 .....  
 Commune.....  
 .....  
 Agglomération ou Communauté des communes.....  
 .....  
 Canton.....  
 .....  
 Département.....  
 .....  
 Région.....  
 .....

**Sur ce lieu, quelles sont vos activités dans le domaine de l'aide alimentaire ? (plusieurs réponses possibles)**

- Épicerie sociale, solidaire, libre service, boutique alimentaire
- Distribution de chèques ou bons d'achats alimentaires
- Distribution de produits alimentaires (repas, paniers, colis, collations...)
- Autre (merci de préciser)

**Quelles sont les activités d'accompagnement en lien avec l'aide alimentaire que vous proposez sur ce lieu ? (plusieurs réponses possibles)**

	Activités		
	individuelles	collectives	individuelles et collectives
Atelier cuisine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conception de menus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseils lors des achats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information sur l'hygiène alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information sur la santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Information sur l'équilibre alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jardins d'insertion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**2. Identifier votre structure de rattachement (association, délégation départementale, CCAS...)**

Nom : .....  
 Sigle : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Code postal : .....  
 Commune : .....  
 Tél : ..... Fax : .....  
 Courriel : ..... Site web : .....

**3. Objectifs généraux de la structure de rattachement (si vous êtes la structure de rattachement)**

.....  
 .....  
 .....

**4. Descriptif de l'aide alimentaire pour l'année 2009**

*Si vous êtes une nouvelle structure et que vous avez débuté votre activité pendant l'année 2009 ou en 2010, merci de préciser sur quelle période portent les chiffres que vous communiquez.*

*Si vous n'êtes pas une épicerie solidaire... merci de poursuivre à la question 4.2*

**4.1 Épicerie sociale, solidaire, libre service, boutique alimentaire**

Nombre de bénéficiaires par an

Utilisez-vous le barème<sup>1</sup> de la Fédération Française des Banques Alimentaires ?

- Oui  Non

<sup>1</sup> Le barème de la FFBA est le prix que paye le bénéficiaire pour la marchandise. Il correspond au pourcentage de la valeur marchande du produit acheté et est fixé à 10 % par la FFBA.

#### 4.2 Les chèques ou bons d'achats alimentaires (plusieurs réponses possibles)

Si vous ne distribuez pas de bon ou de chèque...merci de poursuivre à la question 4.3

	Vous êtes l'émetteur des chèques ou bons alimentaires	Vous distribuez des chèques ou bons alimentaires par un prestataire Lequel : _____
Montant global par an en euros	_____	_____
Nombre de bénéficiaires par an	_____	_____
Modalités d'utilisation des chèques ou bons alimentaires	<input type="checkbox"/> Libre achat de produit <input type="checkbox"/> Ciblé sur certains aliments : <input type="checkbox"/> Viandes <input type="checkbox"/> Poissons <input type="checkbox"/> Laitages <input type="checkbox"/> Légumes <input type="checkbox"/> Fruits frais <input type="checkbox"/> Céréales <input type="checkbox"/> Conserves <input type="checkbox"/> Surgelés	<input type="checkbox"/> Libre achat de produit <input type="checkbox"/> Ciblé sur une enseigne

#### 4.3 La distribution de produits alimentaires et de repas (plusieurs réponses possibles)

Si vous ne faites pas de distribution...merci de poursuivre à la question 5

Vous distribuez l'aide alimentaire à partir...

D'un point d'accueil fixe     D'un stand mobile     Autre (précisez).....

Quel est le nombre de distributions et de bénéficiaires<sup>2</sup> par an pour les 3 catégories suivantes ?

	Nombre de distributions par an	Nombre de bénéficiaires par an
Distribution de repas préparés, à prendre sur place		
Distribution de colis, paniers repas		
Distribution de collations (petit-déjeuner, goûter...)		

### 5. Mode d'approvisionnement pour l'année 2009

Si vous êtes une nouvelle structure et que vous avez débuté votre activité pendant l'année 2009 ou en 2010, merci de préciser sur quelle période portent les chiffres que vous communiquez. \_\_\_\_\_

Quelles sont vos sources d'approvisionnement en denrées alimentaires ?

Mode d'approvisionnement	Volume par an (en kg)	Nombre de fois par mois	Distance parcourue pour l'approvisionnement				
			Livré sur place	< 20 km	20 à 50 km	51 à 100 km	>100 km
Approvisionnement direct PEAD <sup>3</sup> /PNAA <sup>4</sup>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Approvisionnement Banque Alimentaire			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Achats auprès	■ Grands groupes alimentaires (producteurs agro-alimentaires et industriels)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Producteurs locaux, AMAP		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Jardins d'insertion		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Grande et moyenne distribution		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collectes régulières	■ Grands groupes alimentaires (producteurs agro-alimentaires et industriels)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Producteurs locaux, AMAP		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Jardins d'insertion		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	■ Grande et moyenne distribution		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collectes ponctuelles auprès des particuliers			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Quels sont les freins et les difficultés rencontrés dans le domaine de l'approvisionnement ?

.....  
 .....  
 .....

<sup>2</sup> Nous entendons par bénéficiaire: "un individu ayant bénéficié, au moins une fois dans l'année, d'une aide alimentaire (repas, collation, colis, accès à une épicerie sociale ou à des bons d'achat alimentaire)". Selon cette définition, une famille de quatre personnes ayant reçu un colis, compte pour quatre bénéficiaires, quelque soit le nombre de fois où elle peut bénéficier de l'aide dans l'année.

<sup>3</sup> PEAD Programme européen d'aide aux plus démunis

<sup>4</sup> PNAA Programme national d'aide alimentaire

## 6. Modalités de l'accès des bénéficiaires à l'aide alimentaire

**Le plus fréquemment, comment les bénéficiaires sont-ils orientés vers votre structure ?**

*(Une seule réponse possible)*

- Par le bouche-à-oreille
  Par les services sociaux locaux  
 Par d'autres associations
  Autre *(merci de préciser)* : .....

**Un dossier d'inscription doit-il être rempli pour accéder à l'aide alimentaire ?** *(Plusieurs réponses possibles)*

	Dossier évalué				
	Accès libre	par un travailleur social de votre structure	par un bénévole de votre structure	par les services sociaux locaux	par d'autres associations
Distribution de repas sur place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution de colis, paniers repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution de bons d'achats, chèques alimentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Épiceries sociales ou solidaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Hors épicerie sociale, une participation est-elle demandée aux bénéficiaires concernant la distribution d'aide alimentaire ?**

- Oui, pécuniaire *indiquez le montant moyen par personne*   
 Oui, sous forme de service *(merci de préciser)* : .....  
 Non

**Existe-t-il un contrat de projet (contrat d'engagement) avec les bénéficiaires ?**

- Oui, pour tous  
 Oui, pour certains *proportion*   
 Non

**Quels sont les jours et heures d'ouvertures au public pour les activités d'aide alimentaire sur un semaine type ?** *(merci de cocher la ou les case(s) correspondante(s) et d'indiquer vos horaires dans les cases correspondant à votre plage d'ouverture)*

	Le matin	L'après-midi	Aux heures de repas midi	Aux heures de repas soir	24/24
Lundi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Judi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Samedi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dimanche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Votre activité est-elle...**

- Régulière sur toute l'année
  Saisonnière

*Si votre activité est saisonnière merci de répondre à la question suivante*

**Les mois d'ouvertures dans l'année sont :** *merci de cocher la ou les case(s) correspondante(s)*

Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Acceptez-vous de recevoir des personnes au-delà des heures d'ouvertures à la demande des services sociaux ?**

- Non
  Oui

5

**Avez-vous développé des plages horaires particulières pour certains publics ?**

- Oui (*merci de préciser le public concerné et le créneau*).....
- .....
- Non

**Les limites de l'accès à l'aide alimentaire pour les demandeurs sont, selon vous, liées prioritairement à :**

- La charge de travail de votre organisme
- Le profil du demandeur ne correspondant pas aux critères d'accès à l'aide alimentaire
- L'équipement (infrastructure et matériel) de votre structure
- Le manque de personnel ou de bénévoles
- Autre (*merci de préciser*) : .....
- .....

**7. Les moyens humains dédiés à l'aide alimentaire pour l'année 2009**

*Si vous êtes une nouvelle structure et que vous avez débuté votre activité pendant l'année 2009 ou en 2010, merci de préciser sur quelle période portent les chiffres que vous communiquez.*

**Quel est l'effectif des personnels ou des bénévoles assurant les activités d'aide alimentaire?**

	Nombre total	Équivalent temps plein au mois
Salariés		
Bénévoles		
Vacataires		

**Parmi les salariés et bénévoles, trouve-t-on des personnes ayant des qualifications professionnelles dans les domaines suivants ? :**

	Bénévoles	Salariés
Administration, gestion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hygiène, sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médiation culturelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil, écoute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conduite d'entretien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animation sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nutrition, santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre ( <i>merci de préciser</i> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Des formations en lien avec l'aide alimentaire sont elles proposées ?**

- Non  Oui

**Si oui, dans quels domaines ces personnes ont-elles été formées ?**

	Bénévoles	Salariés
Administration, gestion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hygiène, sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Médiation culturelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil, écoute	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conduite d'entretien	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animation sociale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nutrition, santé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre ( <i>merci de préciser</i> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## 8. Public bénéficiaire de l'aide alimentaire en 2009

Si vous êtes une nouvelle structure et que vous avez débuté votre activité pendant l'année 2009 ou en 2010, merci de préciser sur quelle période portent les chiffres que vous communiquez.

### Disposez-vous d'outils informatiques de suivi de la population des bénéficiaires ?

Non  Oui

Si vous ne disposez pas d'un outil informatique de suivi des bénéficiaires merci de renseigner les champs ci dessous selon vos estimations.

### Quelle est la répartition :

#### Par âge

	Nombre de bénéficiaires	Si inconnu, cocher la case
< à 3 ans .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 4 ans et 17 ans.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 18 et 24 ans .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 25 et 54 ans.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Entre 55 ans et 64 ans .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
65 ans et plus .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

#### Par situation familiale :

Homme seul.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Femme seule .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Couple sans enfant.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Couple avec enfant.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Père isolé avec enfant .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Mère isolée avec enfant.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

#### Par situation socio-économique du chef de famille :

Salarié.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Auto-entrepreneur, Indépendant.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Pluri-actif.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Étudiant, scolarisé.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Chômeur .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Retraité .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Invalide.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

#### Selon les revenus sociaux :

RSA/RMI .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Allocations familiales .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
AAH.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
ASV, ASPA .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Autre.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

#### Selon la couverture sociale :

Sécurité sociale.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
CMU/CMUC.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
AME .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>



Lieu de résidence des bénéficiaires : (indiquer le nom de la commune)

7

Commune	Nombre de Bénéficiaires

Mode d'hébergement des bénéficiaires :

	Nombre de bénéficiaires	Si inconnu, cocher la case
Logement durable (Appartement, maison)	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Logement précaire.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
Hébergement gratuit.....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
N'a pas de logement fixe .....	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>

Quelle est, selon vous, la proportion de nouvelles personnes dans la population que vous suivez au cours de l'année 2009 ?

 %

Quelle est votre perception de l'évolution des caractéristiques du bénéficiaire sur les cinq dernières années ?

.....

.....

.....

## 9. Partenariat

Quels sont-ils :

Sur le plan financier : .....

.....

Sur le plan de l'accès au public bénéficiaire : .....

Dans le domaine de l'aide alimentaire : .....

Dans le domaine de l'accompagnement social :

- Accès au droit.....
- Accès au logement.....
- Accès à l'emploi .....
- Accès à l'éducation .....

Dans le domaine de l'accès aux soins.....

Pour d'autres activités (préciser) : .....

.....

**Nous vous remercions pour votre participation.** Si vous avez des commentaires ou des précisions à formuler, nous vous invitons à les noter ci-dessous :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Cette étude est réalisée grâce à des financements du Conseil régional  
et de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)



## Annexe 3 : Grille d'entretien

### Panorama des structures d'aide alimentaire ORS, Ireps, Inra 2010-2011

#### GRILLE D'ENTRETIEN

#### Introduction

Pourquoi nous sollicitons un entretien :

- ✓ Mieux cerner le fonctionnement de la structure
- ✓ Identifier ses activités et le public accueilli
- ✓ Mettre en relief les freins et les leviers dans la mise en œuvre de l'aide alimentaire et des activités d'accompagnement des bénéficiaires

Information sur le déroulement de l'étude

- ✓ Recensement et description des structures d'aide alimentaire en Languedoc-Roussillon à travers un rapport et un répertoire des structures.
- ✓ Organisation d'un séminaire de présentation des résultats avec acteurs et décideurs pour discuter du constat réalisé et des possibilités d'action
- ✓ Diffusion du rapport et du répertoire aux acteurs de la région (structures recensées et décideurs)

#### Déroulement

L'entretien débutera en fonction des réponses déjà données lors du remplissage du questionnaire :

Nous reprendrons les objectifs et les principales activités de la structure

#### Approvisionnement

1. Quelle(s) difficulté(é) rencontrez-vous ? Pourquoi ? Quelles solutions envisageables selon vous ?
2. Souhaiteriez vous apporter des modifications dans cette approvisionnement et si oui en terme de quoi, de qualité, de quantité, etc.(considérer la définition de « qualité » propre à la personne interrogée)

#### Distribution

3. Quels problèmes rencontrez-vous ?

#### Activités

4. Quelles sont vos activités d'accompagnement? (Pourquoi et comment)
5. Envisagez-vous de mettre en place des activités nouvelles ex :« cuisine mobile » ? (Pourquoi et comment)

#### Public

6. Quelle accessibilité du public (comment le public vient / comment on va vers le public) ?
7. Précarité de la population : quel constat faites vous aujourd'hui ?

#### Partenariats

8. Quels sont vos relations avec vos partenaires ?
9. Quel lien avec les autres structures d'aide alimentaire ? (Concurrence, complémentarité, dispersion, cohésion)
10. Envisageriez-vous de nouveaux partenariats ? (avec qui et pourquoi)

#### Conclusion

TRANSVERSAL : LES FREINS ET LEVIERS/ LE TERRITOIRE

## Annexe 4 : Profil des bénéficiaires

Ces données sont fournies ici en annexe à titre indicatif. Compte-tenu des limites exposées dans le corps du rapport et portant sur les modalités de comptage propres à chaque structure, celles-ci ne peuvent être considérées comme représentatives du public des structures d'aide alimentaire dans la région.

**Tableau 1 : Accueil des bénéficiaires dans les structures d'aide alimentaire selon une répartition par âge / Données indicatives**

	Nombre de structures concernées		Nombre de bénéficiaires déclarés	
	n	%	n	%
Bénéficiaires ≤ 3 ans	55	25,3	754	2,1
Bénéficiaires 4-17 ans	56	25,8	5 682	15,7
Bénéficiaires 18-24 ans	61	28,1	8 395	23,2
Bénéficiaires 25-54 ans	61	28,1	10 455	28,8
Bénéficiaires 55-64 ans	51	23,5	8 970	24,7
Bénéficiaires ≥ 65 ans	47	21,7	2 000	5,5
<b>Total</b>	<b>217</b>		<b>36 256</b>	<b>100,0</b>

Source: Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » réalisée en 2010-Conseil régional, Draaf - Exploitation ORS-LR

**Tableau 2 : Accueil des bénéficiaires dans les structures d'aide alimentaire selon une répartition par situation familiale / Données indicatives**

	Nombre de structures concernées		Nombre de bénéficiaires déclarés	
	n	%	n	%
Homme seul	82	37,8	18 650	56,8
Femme seule	88	40,6	5 986	18,2
Couple sans enfant	72	33,2	3 588	10,9
Couple avec enfant	76	35,0	2 228	6,8
Père isolé avec enfant	33	15,2	110	0,3
Mère isolée avec enfant	76	35,0	2 285	7,0
<b>Total</b>	<b>217</b>		<b>30619</b>	<b>100,0</b>

Source: Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » réalisée en 2010-Conseil régional, Draaf - Exploitation ORS-LR

**Tableau 3 : Accueil des bénéficiaires dans les structures d'aide alimentaire selon une répartition par situation socio-économique du chef de famille / Données indicatives**

	Nombre de structures concernées		Nombre de bénéficiaires déclarés	
	n	%	n	%
Salarié	57	26,3	2 170	8,3
Auto-entrepreneur, Indépendant	10	4,6	15	0,1
Pluriactif	0	0,0	0	0,0
Étudiant, scolarisé	14	6,5	217	0,8
Chômeur	71	32,7	9 537	36,7
Retraité	68	31,3	911	3,5
Invalide	52	24,0	910	3,5
Autre	30	13,8	12 256	47,1
<b>Total</b>	<b>217</b>		<b>26 016</b>	<b>100,0</b>

Source: Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » réalisée en 2010-Conseil régional, Draaf - Exploitation ORS-LR

**Tableau 4 : Accueil des bénéficiaires dans les structures d'aide alimentaire selon une répartition par revenus sociaux / Données indicatives**

	Nombre de structures concernées		Nombre de bénéficiaires déclarés	
	n	%	n	%
RSA*/RMI	71	32,7	10 241	30,9
Allocations familiales	45	20,7	6 181	18,7
AAH**	64	29,5	2 509	7,6
ASV/ASPA***	4	1,8	51	0,2
Autre	37	17,1	14 110	42,6
<b>Total</b>	<b>217</b>		<b>33 092</b>	<b>100,0</b>

\* Revenu de Solidarité active

\*\* Allocation pour adulte handicapé

\*\*\* Allocation de solidarité aux personnes âgées

Source: Enquête « Panorama des structures d'aide alimentaire » réalisée en 2010-Conseil régional, Draaf - Exploitation ORS-LR